

BULLETIN DE LIAISON DES FILS ET FILLES DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901
32 RUE LA BOËTIE 75008 PARIS

F.F.D.J.F. : MILITANTS DE LA MÉMOIRE

ISSN 1162 - 826X

BONNE ANNÉE 2015 !

NUMÉRO 125 · NOVEMBRE 2014

EDITORIAL

Je vous souhaite une heureuse année 2015. Ce sera celle du 70° anniversaire de la victoire. » *Combien de Juifs en Europe seront encore vivants le jour de la Victoire ?* » demandait en 1943 un responsable juif à un dirigeant des Forces alliées qui lui déclarait que le sort des Juifs dépendait de la situation militaire et qu'on ne pouvait envisager d'initiatives spécifiques pour tenter de les sauver. C'est pourquoi la fin des camps nous a laissé un souvenir amer : celui de la révélation de ce qu'ils étaient presque vidés par les marches de la mort et qu'ils recélaient des usines de mort jusque là impitoyables pour la très grande majorité des déportés dès leur descente des wagons. Le 27 janvier 2015, le cœur lourd, nous commémorerons la libération d'Auschwitz-Birkenau : sur le site du camp ce sera probablement l'ultime rassemblement en nombre de survivants du camp ; les affrontements politiques ont repris et l'armée rouge pourtant libératrice du camp ne sera pas représentée, sauf si Israël retrouve en son sein un soldat juif survivant de l'unité parvenue à Auschwitz le 27 janvier 1945. Cent ans après la catastrophe de 1914 et malgré les enseignements tirés des deux guerres mondiales les canons tonnent à nouveau à l'Est, en Ukraine, et les prémisses d'une nouvelle guerre froide s'accroissent. En France, coincés entre les menaces des fondamentalistes musulmans et la montée d'un FN d'autant plus dangereux qu'il se dédramatise, les Juifs s'inquiètent à juste titre et certains, de plus en plus nombreux, font le choix de l'alyah. Pour nous, Fils et Filles, qui sommes attachés à la République et à ses valeurs, nous sommes navrés de voir les partis classiques se déchirer dans des luttes stériles dont les démagogues tirent profit.

Au soir de notre vie, nous devons affronter la résurgence des vieux débats jamais enterrés : *Pétain a-t-il sauvé les Juifs français*. Débat aujourd'hui soulevé par un polémiste juif qui se voudrait maître à penser de l'extrême droite et qui cible ses attaques sur l'action de justice et de mémoire que les Fils et Filles ont menée avec succès ces quatre dernières décennies. Nous y répondons par un dossier d'articles et un argumentaire que vous pouvez diffuser autour de vous. Nous y répondrons jusqu'à notre dernier souffle en défendant notre mémoire et nos valeurs.

Bonne année quand même.

Serge Klarsfeld



Le 29 septembre au Mémorial de la Shoah, cérémonie de remise de médailles des Justes. Notre amie Régine Lippe raconte au Micro comment après la déportation de son père, sa mère et ses trois enfants furent sauvés grâce au réseau du R.P. Devaux dont la correspondante dans le Loiret, Mme Gilles Legout, a placé de très nombreux enfants dans des familles ou des institutions. La famille de Mme Legout était présente pour se voir remettre la médaille qu'elle avait tant méritée.

Actualité Juive

ACTUALITÉ

La « petite fille privilégiée » fait l'objet désormais d'un DVD

Francine Christophe était âgée de 11 ans et demi lorsqu'elle débarqua à l'hôtel Lutétia avec sa mère, de retour de Bergen-Belsen. On se souvient que le témoignage rédigé sous forme d'un journal de cette survivante des camps, présidente de l'Amicale des Anciens de Bergen-Belsen, déportée avec sa mère à l'âge de 8 ans et demi, en mai 1944, au titre de « fille de prisonnier de guerre », témoignage intitulé : « Une petite fille privilégiée » publié chez l'Harmattan, avait été adapté pour la première fois au théâtre par Philippe Ogouz, puis plus tard sous l'égide de la compagnie TRAC. En mars et avril derniers, c'est le théâtre du Lucernaire qui avait pris le relais avec une mise en scène de Philippe Hottier, et une interprétation de Magali Hélias. Cette adaptation qui donne chair au témoignage de Fran-

cine, à sa voix, à ses yeux, selon le dessein du metteur en scène de : « donner à voir et à entendre la dimension tragique universelle de l'événement humain. En libérant les moments de rire sans éviter, cependant, la question du vrai, ici de l'enfer, qu'il est délicat mais indispensable de poser sur le plateau du théâtre », a remporté un vif succès. Aussi, Francine Christophe tient à nous faire savoir que cette adaptation sur la scène théâtrale du Lucernaire vient d'être

reprise sous la forme d'un DVD actuellement disponible à la librairie du Lucernaire et à la librairie l'Harmattan, 16 rue des Ecoles 75005 Paris. Par ailleurs, il sera disponible prochainement à la librairie du Mémorial de la Shoah. ● C.B.

Francine Christophe avec à sa droite la comédienne Magali Hélias.



Le Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve a reçu notre Président pour un petit-déjeuner le 3 décembre 2014 à 8h.

Le CRIF fête ses 70 ans à Lyon, entre inquiétudes et espoirs

Anniversaire. Le Conseil représentatif des institutions juives de France a réuni 250 invités, hier soir, jeudi, au conseil régional Rhône-Alpes.

Face à l'oppression nazie et à celle du régime de Vichy, une résistance juive s'organise, déterminée. 1943 à Vaulx-en-Velin et Lyon. Les rencontres se multiplient autour de Léon Meiss, du grand rabbin Kaplan, d'Adam Reiski, de Michel Topol ou encore de Léo Glazer. Elles finiront par donner naissance, en janvier 1944, à la charte du « Conseil représentatif des Israélites de France ». Cet organisme deviendra à la Libération le Crif (Conseil représentatif des institutions juives de France) et déménagera à Paris. C'est l'anniversaire de sa création qui a été fêté, hier soir, jeudi, à l'initiative du CRIF Rhône-Alpes et du CRIF national. 250 invités avaient été réunis pour l'occasion au conseil régional Rhône-Alpes à Lyon. Une fête, oui, mais sur fond d'inquiétudes devant « la

forte hausse des actes antisémites depuis le début de l'année », a rappelé Jean-Jack Queyranne, président (PS) du conseil régional, avant de souhaiter que « la lutte contre l'antisémitisme soit érigée au rang de priorité nationale ». « Un pseudo-humoriste antisémite péroré, des synagogues sont attaquées, des élèves et un professeur juifs ont été assassinés : des Français ont tué des Français parce qu'ils étaient juifs », a énoncé Nicole Bornstein, la présidente régionale du CRIF, en rappelant les attentats de 2012 à Montauban et Toulouse (qui avaient aussi mortellement visé deux militaires français de confession musulmane et un militaire français de confession catholique), comme le prélude tragique à un phénomène djihadiste qui depuis, ne cesse de s'amplifier. Malgré tout, Nicole Bornstein a



■ De g. à d. : Jean Levy, Beate Klarsfeld, Jean-Jack Queyranne, Nicole Bornstein, Roger Cukierman, Gérard Collomb, et Zvi Tal. Photo Frédéric Chambert

tenue à porter « un message d'espérance qui doit rester notre modèle ». Et, même si elle estime que « la route sera sans doute longue et difficile », la responsable s'est réjouie de constater que « la République est au front ». « L'antisémitisme, le négationnisme ne sont

pas des opinions, ce sont des délits sanctionnés par la loi », a insisté Gérard Collomb, le sénateur-maire (PS) de Lyon, en dénonçant ceux qui « prennent prétexte du conflit israélo-palestinien pour crier leur haine antisémite dans les rues ».

« Ils détournent un prétendu antisémitisme », a-t-il dit, quand la « chasseuse de nazie » Beate Klarsfeld a défendu, dans ce contexte, la nécessité de continuer à transmettre la mémoire de la Shoah. ■

Nicolas Ballet

LE PROGRES

18 septembre 2014



Le 14 septembre à Berlin grande manifestation contre la haine anti-juive. Aux côtés de Beate, ses amies, Margit Mücke et à droite Léa Rosh à que l'on doit le Mémorial allemand, l'Holocaust-Denkmal de Berlin.

ALLOCUTION DE SERGE KLARSFELD À LA GARE DE SAINT-PIEST (RHÔNE) À LA MÉMOIRE DE 545 JUIFS DÉPORTÉS DE LA RÉGION LYONNAISE À PARTIR DU CAMP DE VENISSIEUX, LE 29 AOÛT 1942.

M. le Maire, M. le Préfet, mes amis,

Notre association des FFDJF a souhaité et voulu cette plaque sur la gare de St Priest parce que, dans notre œuvre de mémoire, nous accompagnons les victimes d'un bout à l'autre de leur parcours de souffrances et de mort.

Ils étaient 545, raflés dans la dizaine de départements de la région préfectorale de Lyon ; nous ne pouvions poser 545 plaques là où chacun d'entre eux avait été arrêté ; mais dans notre Mémorial de la Déportation des Juifs de France, nous avons restitué à chacun d'entre eux son état civil précis ainsi que le lieu de son arrestation. Là où les 545 ont été internés ensemble dans le camp de Vénissieux nous avons participé à la pose de plaques spécifiques. Il en est de même aujourd'hui à la gare de St-Priest où discrètement les forces de police de Vichy ont contraint le 29 août 1942 les 545 à monter dans les wagons du train réquisitionné qui allait les conduire en zone occupée au camp de transit de Drancy d'où ils repartiraient presque aussitôt à destination du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.

Pour les 545, Vénissieux et St-Priest ont été les premières étapes de cet itinéraire forcé et criminel qui n'appartient qu'à celles et à ceux, Juifs considérés comme apatrides, recensés dans la région préfectorale de Lyon qui ont été victimes de la grande rafle de zone libre, un territoire où il n'y avait pas d'Allemands.

Cette plaque sera désormais l'une de celles, nombreuses, qui rappellent cette tragédie et qui montrent que la France se souvient et qu'elle sait regarder lucidement en face le passé et le passif de l'Etat Français de Vichy.

Mais comme toujours il nous faut rappeler qu'il ne faut absolument pas identifier les Français à cet Etat raciste et xénophobe qui a légué à la France une dette imprescriptible. La population française dans son ensemble chrétienne et républicaine, et ses guides spirituels de l'époque, les Eglises catholique et protestante, ont su réagir et témoigner de leur solidarité envers les Juifs persécutés non seulement par des paroles publiques claires et courageuses mais aussi par des actes concrets. La région lyonnaise en a donné un exemple particulièrement significatif puisque le nombre des Juifs internés au camp de Vénissieux, 1016, a été de loin inférieur à celui des Juifs, 545, qui ont pris le chemin de Drancy et qu'aucun enfant n'a quitté cette gare de St-Priest. Ils ont été illégalement sauvés grâce aux amitiés chrétiennes et au Cardinal Gerlier, Primat des Gaules qui a couvert leur enlèvement.

Dans ce paroxysme de la violence et du déshonneur où un Maréchal de France et un Premier ministre de la IIIème République livraient dans les deux zones des milliers de familles juives à l'occupant nazi, le lien entre les églises et la population, les braves gens, a aidé puissamment à sauvegarder les vies de ¾ des Juifs vivant en France.

C'est le rôle permanent des responsables des cultes, de tous les cultes que de dialoguer entre eux et d'aider les Français à mieux vivre ensemble dans notre République laïque et tolérante.

La tragédie qui marque cette petite gare paisible n'est qu'un épisode de l'immense tragédie qui a marqué toute l'Europe et qui doit toujours nous inciter à repousser les démagogues et les idéologues extrêmes et à défendre ardemment les valeurs de la démocratie.



Le 12 novembre, Philippe Benguigui, président de Zakhor pour la Mémoire, a organisé une cérémonie aux stèles du Camp Joffre de Rivesaltes, espace commémoratif dévolu à notre association depuis une vingtaine d'années. Huit établissements scolaires des Bouches de Rhône participent à ce voyage de la Mémoire 2014 des Camps du Sud de la France. Danièle Weiss, qui nous représente également en Languedoc-Roussillon, est en train de préparer une lecture des noms des déportés juifs de Rivesaltes (2 250 dont 110 enfants) quand le Mémorial de Rivesaltes aura été édifié en 2016.

Jean Lévy : « Nous sommes surtout des militants de la mémoire »,



■ Jean Lévy, délégué régional de l'association des Fils et Filles de Déportés Juifs de France.
Photo Wilfried Devillers.

Créée en 1979 et présidée depuis par Serge et Beat Klarsfeld, l'association des Fils et Filles de Déportés Juifs de France (FFDJF) a pour objectif de faire valoir les droits des descendants des déportés juifs de la Seconde Guerre Mondiale.

Jean Lévy, responsable de la délégation Rhônalpine de l'association précise que ses membres sont « surtout des militants de la mémoire ». A cet effet la FFDJF s'est fédérée autour de trois missions principales :

- La publication d'ouvrages et de travaux de recherches sur les persé-

cutions et le sort des juifs en France de 1939 à 1945. A cet effet, les travaux des Klarsfeld reposent à 90 % sur des documents d'archives.

- La recherche et la poursuite en justice des responsables nazis et des collabos ayant participé à la chasse aux juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

- L'élaboration d'une liste la plus complète possible des victimes juives du nazisme, déportées dans les camps de la mort, fusillées ou mort de misère physiologique dans les camps, comme celui de Drancy ou de Vénissieux. ■

LE PROGRÈS

30 août 2014

SAINT-PIRIEST

La plaque en hommage aux 545 juifs étrangers déportés le 29 août 42 dévoilée



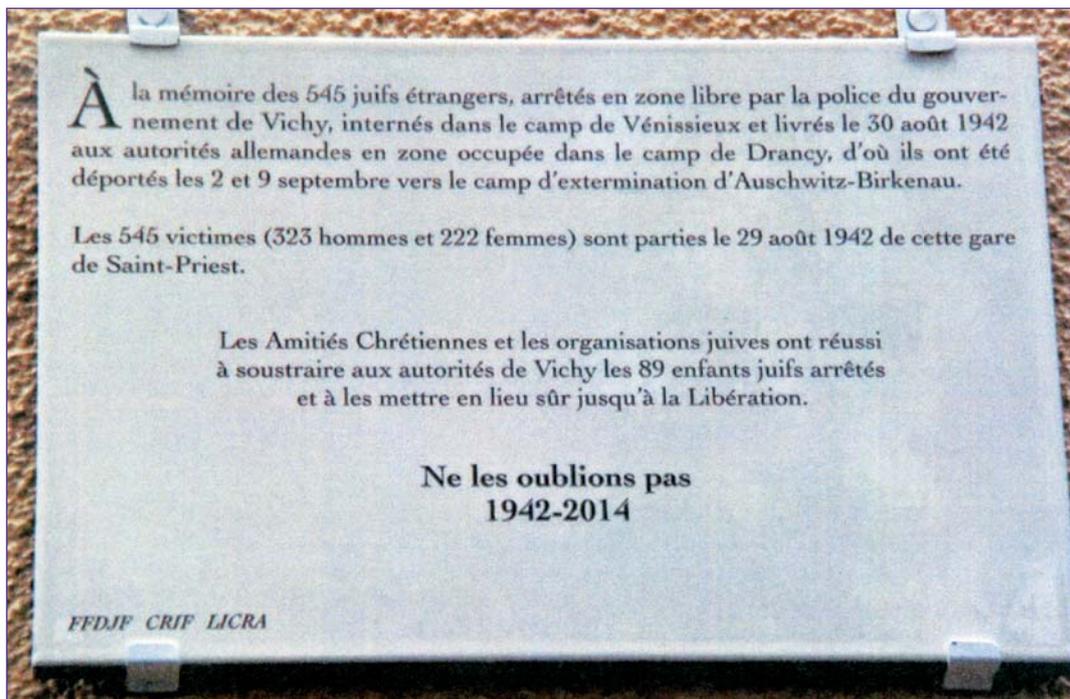
Photo Christophe Gallet

C'était le 29 août 1942. La police du gouvernement de Vichy emmenait très discrètement à la gare de Saint-Priest 545 juifs étrangers raflés le 26 août dans la dizaine de départements dépendant de Lyon et internés au camp de Vénissieux.

Les déportés prenaient place dans deux convois qui avaient déjà 1 500 personnes dans ses wagons. « Ils sont allés à Drancy puis à Auschwitz pour être pratiquement tous gazés dès leur arrivée », lâche Jean Lévy, délégué régional des Fils et filles de déportés juifs de France (FFDJF). 72 ans après, une plaque rappelant cet épisode de l'Holocauste déroulé en zone libre, a été dévoilée sur le parvis de la gare

de Saint-Priest par le préfet de région Jean-François Carencu, Serge Klarsfeld, fondateur avec son épouse de la FFDJF, et du maire UMP Gilles Gascon. Ce dernier a condamné la collaboration sous l'Occupation avec la plus grande fermeté. De son côté, le préfet a rappelé qui si « certains Français ont manqué à leurs devoirs et trahi », d'autres ont su refuser. « Ils sont l'honneur de la France ». De citer notamment le père Chaillet et l'abbé Glasberg, qui, couverts par le cardinal Gerlier, ont sauvé une centaine d'enfants juifs raflés le 26 août en faisant signer des délégations de paternité.

C.G.



Vibrante cérémonie au château de Bégué

Jeudi matin, à l'occasion de l'inauguration de la plaque commémorative évoquant le riche passé humain du centre d'accueil de Bégué, de nombreuses personnalités de l'État, de la Région et du Département, se sont jointes aux Cazaubonnais, aux membres des familles d'André et Sentou. Cette importante cérémonie est l'aboutissement de l'intérêt porté par les municipalités successives, et le devoir de mémoire maintenu par les anciens combattants et membres du bataillon de l'Armagnac.

Après son mot d'accueil, le maire Jean-Michel Augré a retracé l'histoire du centre d'accueil des amitiés chrétiennes, ainsi que les valeurs humaines qui animaient Henri et Simone d'André, propriétaires du château, le maire Fernand Sentou, l'abbé Alexandre Glasberg, le directeur du centre, Victor Vermont, et le lieutenant Léon Malandain, contrôleur du ravitaillement. Tous se sont impliqués avec leurs amis connus et inconnus, à cacher des réfugiés politiques et des juifs, fuyant la persécution du régime nazi. Charles Agnona, témoin direct, et membre du bataillon de l'Armagnac a évoqué l'arrestation par les Allemands de Victor Vermont, le 16 août 1943. Ce dernier fut déporté à Auschwitz,



Les collégiens Aurélie Larey et Florian Barthe ont dévoilé la plaque commémorative. PHOTO H. P.

d'où il ne revint pas. En complément Charles précisa : « Le 7 juin 1944, 28 réfugiés du château de Bégué s'engagèrent aux côtés des résistants du bataillon de l'Armagnac, contribuant ainsi à la libération du Gers et de la France. »

Lectures de poèmes

Lors de son discours, Philippe d'André a rappelé les sentiments qui animaient ses parents en précisant : « À l'époque, mon père et ma mère n'avaient pas le sentiment d'accomplir un acte d'héroïsme, mais simplement d'humanité et de solidarité vis-à-vis de ces personnes en danger ». Il a invité ensuite l'assis-

tance à avoir une pensée pour toutes ces personnes, puis a dédié cette cérémonie à ses petits-enfants : « Ce passé c'est aussi leur histoire. »

Les collégiens de l'Uby ont lu des poèmes écrits par les adolescents réfugiés à Bégué. Dans leurs interventions, plusieurs personnalités ont exprimé le souhait de voir jumeler la commune de Cazaubon avec Jytomyr (Ukraine), village natal de l'abbé Alexandre Glasberg. Après avoir rappelé l'importance du devoir de mémoire, les valeurs de la République, les élus départementaux, et le préfet ont rendu hommage aux quatre Justes Cazaubonnais.

Henri Portes

SUD OUEST
www.sudouest.com

16 octobre 2014

Le 16 octobre dans le Gers à Cazaubon a été dévoilée la plaque commémorant l'accueil clandestin de nombreux Juifs, dont notre prestigieux ami, le Professeur Adolphe Steg, dans le château de Bégué, devenu centre d'accueil. Son directeur, Vila Glasberg, frère de l'abbé Glasberg, y fut arrêté et perdit la vie après avoir sauvé tant de fugitifs. Notre grand ami, Christian de Montbrison qui milite avec tant de cœur pour le rappel de la solidarité de la population française envers les Juifs persécutés, a remercié ainsi le Maire de Cazaubon :

Monsieur le Maire,

Jamais de ma vie je ne me suis trouvé en rapport si proche, si intime avec le maire d'une ville, le responsable élu d'une cité qui m'a fait l'honneur de m'inviter à partager un grand moment du souvenir de sa ville : un grand moment d'émotion pour celui qui dans son propre village de Gascogne s'est trouvé à 14 ans sur dénonciation d'un de ses habitants à deux doigts d'être fusillé sur place, et miraculeusement sauvé.

Très grande émotion, après l'audition de remarquables allocutions des représentants nationaux du département du Gers, d'entendre la voix fraîche, claire, droite et belle des enfants de votre école communale dire sans faiblir les belles phrases des poèmes écrits dans la tourmente et l'angoisse de l'Occupation Nazie : voix de la Liberté, de la Vie Nouvelle, de la Paix vers laquelle nous tendons tous. Merveille que cette école de votre ville, Monsieur le Maire, dont les enseignants sont de si grande qualité !

Merci à vous d'avoir pris, avec votre Conseil l'initiative de cette cérémonie, tant il est capital plus que jamais d'inscrire sur la pierre le courage, la solidarité et l'honneur en un monde qui, de plus en plus sans respect semble avoir perdu le sens de ces valeurs.

Avec un grand merci de vous savoir partager avec moi, entouré de votre Conseil, le rêve de voir jumeler CAZAUBON à JITOMIR en Ukraine, pour perpétuer le souvenir de l'Abbé Alexandre Glasberg et son frère VILA, et notre volonté d'un monde meilleur, de Paix entre les Hommes, je vous adresse, Monsieur le Maire, mes vœux les plus sincères.

Le centre d'accueil du Bégué,
actif d'octobre 1942 à fin 1945
fût mis à disposition des Amitiés Chrétiennes
par Mr et Mme Henri et Simone d'André
après concertation entre Mgr Théas
et Mr Fernand Sentou.

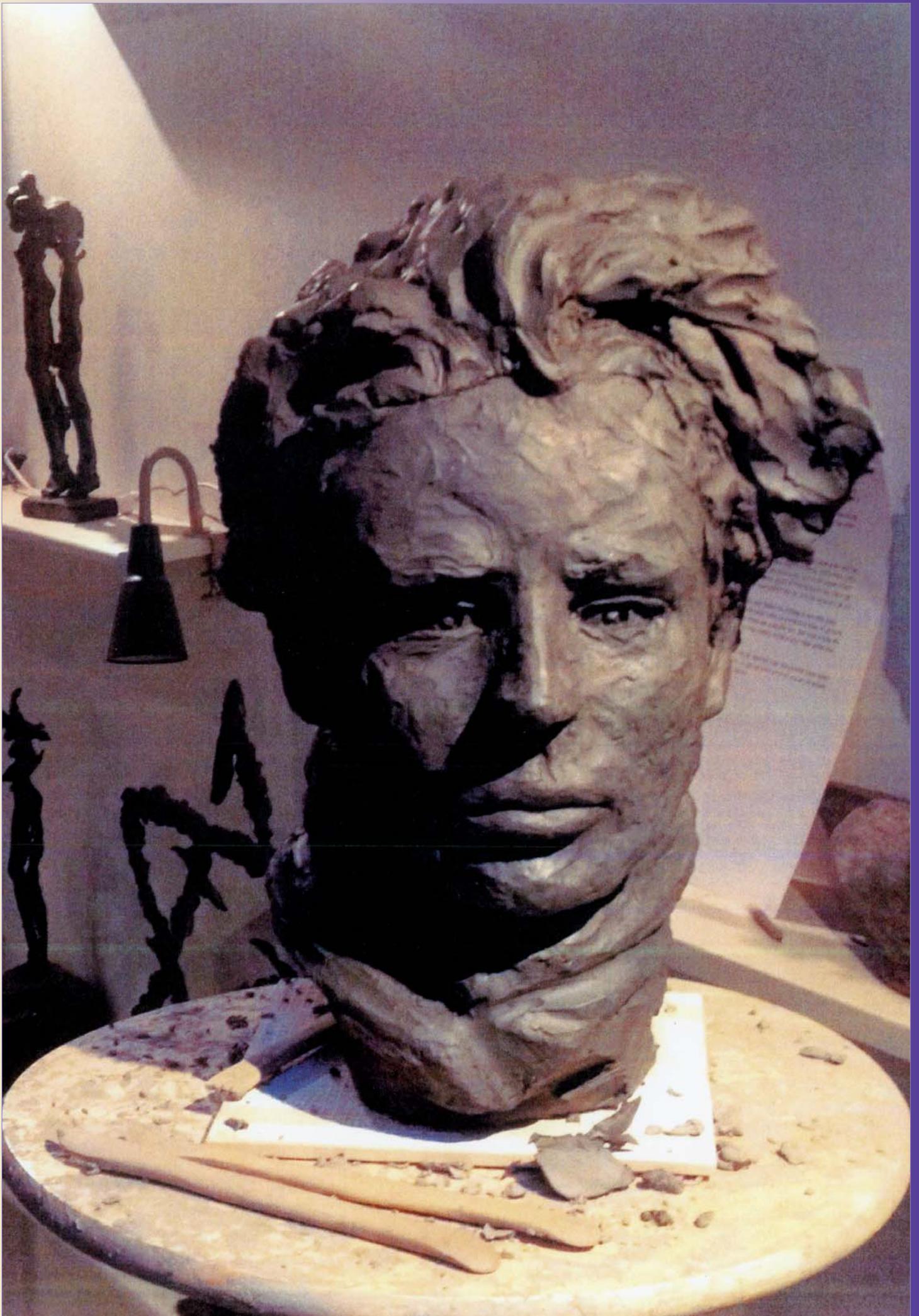
Des centaines de Juifs fuyant le régime nazi
trouvèrent refuge ici.

Vila Glasberg alias Victor Vermont,
directeur du centre,
arrêté le 16 Août 1943 pour sauver le centre
fut déporté à Auschwitz
il ne revint pas...



En 2013, lors de la cérémonie consacrée à l'hommage à Marcel RAJMAN et à ses compagnons fusillés au Mont-Valérien, nous avons pris l'engagement devant le Maire du 11^{ème} arrondissement de commander à un excellent sculpteur un buste de celui qui osa combattre les Allemands dans le Paris de 1943. Ce Paris de l'occupation honoré par le Prix Nobel de Patrick Modiano, et qui mérite que l'on sache quels héros juifs de 20 ans y ont vécu, y ont combattu et y ont péri devant le peloton d'exécution. Il y a cinq ans, nous avons rendu publiques les trois photos de ce peloton d'exécution et sur l'une d'entre elles figure Marcel Rajman. Combien serait heureux notre grand ami, Léon Tsevery auquel sera rendu, à lui aussi, hommage le 15 décembre prochain au Mémorial de la Shoah à 17 h de voir ce buste de Marcel Rajman, commandé par son association, créé par Denis Chetboun, artiste qui a maintenant son atelier à Tel Aviv et qui se partage entre Israël et la France, et installé par la Mairie du 11^{ème} arrondissement dans le square Marcel Rajman.







SUZANNE MOL

Cette ravissante petite fille, que l'on voit sur cette photo, extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Suzanne Mol, et était née le 16 septembre 1936 à Paris 12^{ème}.

Arrêtés lors de la rafle du Vel d'Hiv, les parents furent déportés les premiers. La petite Suzanne elle, fut déportée à Auschwitz le 19 août 1942, par le convoi 21, où elle fut immédiatement assassinée. C.B.



JEAN-CHARLES SZYPER

Ce beau bébé, que l'on voit sur cette photo extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Jean-Charles Szyper, et était né le 29 octobre 1941 à Paris, où il habitait rue des Pyrénées.

Jean-Charles fut déporté à Auschwitz avec sa mère, et son frère, Alfred, né en 1930, par le convoi 68 du 10 février 1944. C.B.



ROBERT WISNIAK

Ce petit garçon souriant, que l'on voit sur cette photo, extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Robert Wisniak, et était né le 18 août 1938 à Paris, où il habitait dans le 11^{ème} arrondissement.

Son frère Jacques, lui, était né en 1933. Tous deux furent déportés à Auschwitz, avec leur mère Rose, le 25 mars 1943, par le convoi 53. C.B.



MYRIAM PEREL

Ces deux sœurs, que l'on voit sur cette photo, extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelaient Shulamit et Myriam Perel, et étaient nées respectivement le 1^{er} août 1928 à Paris, et le 1^{er} octobre 1935 à Tel-Aviv. Toutes deux furent arrêtées avec leur mère à leur domicile rue Saint-Maur dans le 11^{ème} arrondissement, lors de la rafle du Vel d'Hiv. La mère fut déportée à Auschwitz le 3 août 1942 par le convoi 14. Les deux fillettes l'ont suivie le 17 août 1942 par le convoi 20. C.B.



NELLY OVADIA

Ce beau bébé, que l'on voit sur cette photo, extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Nelly Ovadia, et était née le 21 octobre 1942 à Toulon, où elle demeurait avec son père Marcos, et sa mère Mathilde.

Tous trois furent déportés à Auschwitz, par le convoi 70, le 27 mars 1944. C.B.



CHARLES GRIMBERG

Ce petit garçon au col marin, que l'on voit au milieu de ses parents, sur cette photo extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Charles Grimberg, et était né le 17 septembre 1936 à Paris. Cette famille Grimberg fut totalement anéantie. Le père fut déporté par le convoi 5. La mère tomba avec ses enfants dans les griffes de la police parisienne lors de la rafle du Vel d'Hiv. Elle fut déportée avant ses enfants, qui eux partirent à Auschwitz, le 21 août 1942, par le convoi 22. C.B.



Cet enfant, que l'on voit dans les bras de sa mère, sur cette photo extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Louis Fride, et était né le 4 novembre 1941 à Paris. Louis et sa mère furent arrêtés à leur domicile, rue Barbette dans le 3^{ème} arrondissement et furent déportés à Auschwitz le 31 juillet 1943 par le convoi 58. Le père lui fut déporté par le convoi 22 et seul a survécu. C.B.

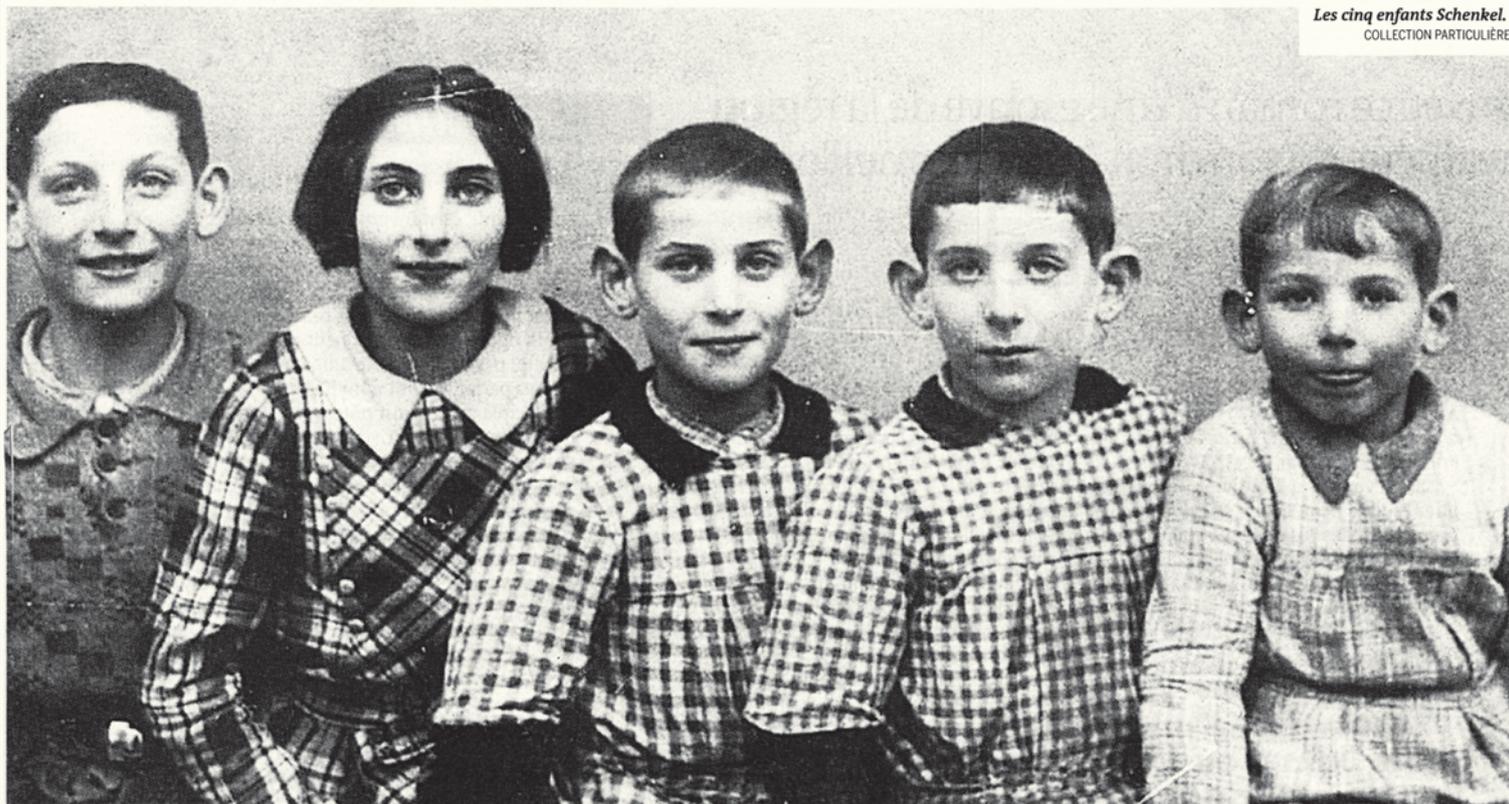
VISAGES

par Claude Bochurberg

HOMMAGES

6 Histoire d'un livre

Les cinq enfants Schenkel.
COLLECTION PARTICULIÈRE



Dans les pas des enfants morts

Une photo de cinq jeunes, déportés en 1944, un même lieu arpenté à trente ans d'intervalle, ont déterminé Jean-Marc Parisi à écrire « Les Inoubliables »

Le Monde

19 septembre 2014

« La Shoah est un sujet extrêmement traité, impressionnant. Que vais-je dire, raconter, éprouver qui n'ait pas déjà été dit, raconté, éprouvé ? »

Extrait

« Comme Alfred, Maurice, Jacques, Isaac et Cécile Schenkel, j'avais eu 6, 8, 10, 12 et 13 ans, à La Bachellerie. Je les regarde mais ils me regardent aussi. Ce qu'ils ont vu, je l'ai vu, vingt-cinq ou trente ans plus tard. La même place, la même boulangerie, les mêmes venelles, la même église, les mêmes collines. Ils se glissent hors du cadre. Ils s'égaient dans des rues que je sillonnais à vélo, courent à la fontaine où j'ai bu, cueillent les mûres au bord du chemin, passent devant la maison qui deviendrait celle de mes grands-parents à la fin des années 1950, avant que je vienne au monde et que j'y sois heureux. Leurs sourires, leurs mines, leurs candeurs réverbèrent une certaine douceur de vivre enfantine propre à La Bachellerie. Les bois, les prés, les causses, la rivière, le plan très incliné et les recoins du village offraient des gisements de jeux inépuisables. »

Avec Klarsfeld, contre l'oubli

PAR PATRICK MODIANO, écrivain. Dernier roman: *Chien de printemps*, Seuil, 1993.

► DES NOMS, des prénoms, des dates de naissance. Parfois, la ville de cette naissance était indiquée. Rien de plus. Et cela pour quatre-vingt mille hommes, femmes, enfants. C'était le *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, qu'avait publié Serge Klarsfeld en 1978. Il l'avait dressé tout seul, en déchiffrant souvent avec peine des listes sur du papier pelure.

J'ai admiré Serge Klarsfeld et sa femme Beate qui luttèrent depuis déjà plus de dix ans contre l'oubli. J'ai été reconnaissant à cet homme de nous avoir causé, à moi et à beaucoup d'autres, un des plus grands chocs de notre vie.

Son mémorial m'a révélé ce que je n'osais pas regarder vraiment en face, et la raison d'un malaise que je ne parvenais pas à exprimer. J'avais écrit trop jeune un premier livre où je rusais avec l'essentiel, en tâchant de répondre de manière désinvolte aux journalistes antisémites de l'Occupation, mais c'était comme pour se raser, faire le malin quand on a peur et que l'on parle très fort dans le noir. Après la parution du mémorial de Serge Klarsfeld, je me suis senti quelqu'un d'autre. Je savais maintenant quel genre de malaise j'éprouvais.

Et d'abord, j'ai douté de la littérature. Puisque le principal moteur de celle-ci est souvent la mémoire, il me semblait que le seul livre qu'il fallait écrire, c'était ce mémorial, comme Serge Klarsfeld l'avait fait. Je n'ai pas osé, à l'époque, prendre contact avec lui, ni avec l'écrivain dont l'œuvre est souvent une illustration de ce mémorial: Georges Perec.

J'ai voulu suivre l'exemple que m'avait donné Serge Klarsfeld. En consultant pendant des jours et des jours son mémorial, cette liste de noms et de prénoms, j'ai essayé de trouver un détail supplémentaire, une adresse, la moindre indication sur la vie de telle ou telle personne. Certaines avaient laissé une trace et pouvaient facilement être identifiées: le boxeur Young Perez, des écrivains comme Irène Nemirowski, David Vogel, Benjamin Fondane ou

Olga Goutvein; Edith Hirshowa qui était peintre; Sonia Mossé que l'on voyait souvent au café de Flore; Ruth Kronenberg, l'amie du poète Roger Gilbert-Lecomte; Annette Zelman, la fiancée de Jean Jansion; Jean-Pierre Bourla qui avait dix-neuf ans et qui était un élève de Sartre au lycée Pasteur; Robert Tartakovsky, critique et éditeur d'art... Mais j'ai appris aussi que Niela Szirazen, née en Pologne, avait été envoyée à Auschwitz parce qu'un gardien de la paix jugeait que sa carte d'identité n'était pas en règle. Elle habitait 14, rue des Aman-diens, dans le XX^e. Henri Benachevitz était tailleur pour hommes et habitait 16, boulevard des Filles-du-Calvaire; Bercou Blum avait été déchu de la nationalité française et il était chirurgien-dentiste, 12, rue Léonce-Reynaud, dans le XVI^e; Vladimir Dyck, déporté avec sa femme et sa fille, était compositeur de musique et habitait 79, avenue de Breteuil. Yvonne Créange était sage-femme au 38, rue Pascal, dans le XIII^e arrondissement; Gabrielle Margoline, couturière au 104, avenue d'Orléans. D'autres, dont le nom seul figure dans le mémorial, sans la date de naissance... Et dans le convoi du 24 août 1942, cette mention qui nous déchire le cœur:

Enfant sans identité n°122 (Beaune-la-Rolande)
Enfant sans identité n°146 (Beaune-la-Rolande).
Serge Klarsfeld publie aujourd'hui le *Mémorial des enfants juifs déportés de France*. Il poursuit sa lutte exemplaire contre l'oubli.

Contre l'oubli. C'est le titre d'un livre d'Henri Calet où celui-ci essaie de retrouver, à travers les rues et le brouillard de la banlieue, ceux dont les noms et les adresses étaient inscrits sur les murs de Fresnes.

Le hasard a voulu que je sois tombé un jour sur une annonce qui figurait dans le *Paris-Soir* du 31 décembre 1941:

«On recherche une jeune fille, Dora Bruder, 15 ans, 1 m 55, visage ovale, yeux gris-marron, manteau sport gris, pull-over bordeaux, jupe et chapeau bleu marine, chaussures sport marron. Adresser toutes indications à M. et Mme Bruder, 41, boulevard Ornano, Paris.»

J'ai retrouvé le nom de Dora Bruder dans le *Mémorial de la déportation des Juifs de*

France qu'a publié Serge Klarsfeld en 1978. Elle était dans le convoi parti de Drancy le 18 septembre 1942. Seuls sont mentionnés son nom et son prénom. Bruder, Dora. Sans date de naissance. Puis celui qui devait être son père: Bruder Ernest. Date et lieu de naissance: 21.05.99, Vienne. Nationalité: apatride. Puis, dans le convoi du 11 février 1943: Bruder Cécile. Date et lieu de naissance: 17.04.07, Budapest. Nationalité: roumaine. Était-ce sa mère? Ces parents et cette jeune fille qui se sont perdus la veille du jour de l'an 1942, et qui, plus tard, disparaissent tous les trois

dans les convois vers Auschwitz, ne cessent de me hanter.

Grâce à Serge Klarsfeld, je saurai peut-être quelque chose de Dora Bruder. Il a rassemblé dans le *Mémorial des enfants* 1.500 photos. Il aurait voulu - écrit-il - «un livre de 11.000 pages, de 11.000 visages».

Des photos de famille, le dimanche, à la campagne, avec le grand frère, la petite sœur, le chien. Des photos de jeunes filles. Des photos de copains, dans la rue. Des sourires et des visages confiants dont l'anéantissement nous fera éprouver jusqu'à la fin de nos vies une terrible sensation de vide. Voilà pourquoi il nous arrive, par moments, de ne plus nous sentir tout à fait présents dans ce monde qui a tué l'innocence. ◆

Le «Mémorial des enfants» de Serge Klarsfeld. Mille cinq cents photos. Des sourires et des visages confiants dont l'anéantissement nous fera éprouver jusqu'à la fin de nos vies une terrible sensation de vide.



Les FFDJF remercient chaleureusement nos photographes Marylou et Charles Tremil ainsi que Sarah et Georges Wojakowski pour leur fidélité et leur talent !



En m'écrivant le 20 juin 1995, Patrick MODIANO ne savait pas que j'utiliserais sa lettre comme éditorial de notre bulletin. Y a-t-il une plus belle récompense de tant d'efforts dans la lutte contre l'oubli que cette lettre d'un tel auteur ?

Cher Serge Klausfeld,

Merci de m'avoir fait parvenir la nouvelle édition du Némemorial des Enfants où j'ai retrouvé Dan Bruder et d'autres enfants auxquels je pense chaque fois que je passe dans les rues de mon quartier: rue Canette, rue des Canettes, rue Habillon... Pour moi, ce livre où vous avez rassemblé tous ces destins brisés, et où vous avez témoignés pour toute cette innocence que l'on a massacré, est le plus important de ma vie. Nous en parlerons bientôt, j'espère.

Votre ami

Patrick Modiano

27.03.95

J'ai été bouleversé par votre lettre et les photos de Dora Bruder et de ses parents. Vous êtes le seul à avoir les surti- du néant.

25.04.95

Tout ce que vous avez reconstitué sur ce qui s'est passé pour Dora Bruder et ses parents m'a de nouveau bouleversé.

10.01.96

Les détails supplémentaires que vous m'avez donnés au sujet de Dora Bruder, et les photos, m'ont bouleversé. Il faut

28.07.96

J'ai bien reçu la photo de Dora avec sa mère et sa grand-mère et l'on m'a fait suivre votre lettre de la semaine dernière au...

Je serai de retour à Paris vers le 15 août, et j'espère vous voir pour vous parler d'un projet que j'aimerais mener à bien, grâce aux renseignements que vous m'avez donnés et aux pistes que vous m'avez ouvertes.

LES ENGAGÉS VOLONTAIRES JUIFS ÉTRANGERS DANS LES ARMÉES FRANÇAISES DURANT LES DEUX GUERRES MONDIALES

Exposition-dossier
du 5 novembre 2014
au 8 mars 2015
Entrée libre



Exposition au Mémorial de la Shoah inaugurée le 4 novembre sur les combattants engagés volontaires étrangers. Chaque année nous participons à la grande cérémonie organisée par leur association pour honorer la mémoire des nombreux Juifs qui se sont portés volontaires et qui ont formé certains des régiments les plus valeureux de l'armée française. Cette exposition le montre avec beaucoup de précision et de clarté.

De gauche à droite : notre ami Olivier Lalieu, pilier et moteur du Mémorial de la Shoah, le grand rabbin Haim Korssia, Kader Arif secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Eric de Rothschild, Président du Mémorial, Jacques Fredj, directeur général du Mémorial et son vice-président, François Hellbronn.

MUSÉE DE L'HISTOIRE DES JUIFS DE POLOGNE

J'ai visité ce nouveau Musée le 1^{er} octobre à l'issue d'une réunion à Varsovie du Conseil International d'Auschwitz dont je fais partie. J'avais déjà trouvé le monument lui-même, quand il était encore vide, très bien conçu et parfaitement implanté en coordination avec le monument de Nathan Rapoport (qui a créé également celui remarquablement inspiré des Volontaires étrangers au cimetière de Bagneux). Le parcours proposé par les concepteurs du Musée est tout à fait adapté à l'histoire qui fut parfois paisible, parfois dramatique et finalement si tragique des Juifs en Pologne. L'article de Nicolas Weil n'évite pas les difficultés que certains soulèveront ; mais on peut être assuré qu'un nouveau phare de l'histoire du judaïsme s'élève désormais à Varsovie, sur l'emplacement du centre du quartier juif et du ghetto juif. Les si vaillants insurgés d'avril 1943 méritaient cet hommage rendu à tous les Juifs de Pologne qui les avaient précédés et dont l'histoire séculaire s'est presque achevée avec la Shoah et avec eux morts debout en combattant les nazis. Le Mémorial de la Shoah organise des voyages pour la visite du Musée. Notre amie Fanny Hochbaum a participé à celui du 9 novembre

Un musée juif dans l'ancien ghetto

A Varsovie, le Musée Polin, inauguré mardi 28 octobre, retrace mille ans d'histoire des juifs polonais. Il est l'aboutissement réussi d'un projet délicat et controversé

LES HUIT GALERIES SONT SYSTÉMATIQUEMENT RYTHMÉES PAR LE RÉCIT D'UN TÉMOIN DE L'ÉPOQUE

ARTS

PAR NICOLAS WEILL
VARSOVIE

Polin (prononcez « poline ») : « réside ici », tel est le nom hébraïque de la Pologne et l'emblème adopté par le tout nouveau Musée de l'histoire des juifs polonais, dont les présidents polonais et israélien, Bronislaw Komorowski et Réouven Rivlin, ont inauguré l'exposition permanente, mardi 28 octobre, à Varsovie. Cette exposition, très ambitieuse parce qu'elle entend couvrir mille ans d'histoire, a été logée dans le bâtiment minimaliste, géométrique et lumineux construit pour l'occasion par l'architecte finlandais Rainer Mahlamäki. Rectangle ouvert de panneaux de verre, il respecte la hauteur des immeubles de style années 1950 du quartier Muranow, à l'emplacement de l'ancien ghetto, en faisant face au monument de style héroïco-stalinien du sculpteur Nathan Rapoport, érigé en 1947 en l'honneur de l'insurrection juive de 1943, devant lequel le chancelier allemand Willy Brandt s'était agenouillé, le 7 décembre 1970 (geste lui-même commémoré par une stèle).

La façade s'ouvre en forme d'arche, et bien que l'architecte ait laissé les visiteurs libres de leurs métaphores, on ne peut s'empêcher d'y voir l'arche d'un pont symbolique entre les deux cultures. A l'intérieur, une fracture divise en deux le bâtiment, évoquant la perte irréparable des 3,3 millions de juifs polonais que comptait le pays en 1939. Mais une passerelle, l'arrondi des parois et le sinueux du décor, fait de couloirs et de parois aux rondeurs organiques, engagent le visiteur dans des sentiers historiques dont la fin atroce n'est pas inscrite, dès le départ.

Ne s'agit-il pas de complexifier l'image d'une Pologne « terre de sang », trop souvent présentée comme le plus grand cimetière de juifs ? Surtout après la violente polémique du début des années 2000, quand l'historien Jan Tomasz Gross a révélé l'existence d'un massacre spontané commis par les villageois polonais de Jedwabne (nord-est) sur leurs voisins juifs, en juillet 1941, sans instigation allemande.

A la différence du Musée juif berlinois, dû à Daniel Libeskind, tout en lignes brisées, le Musée Polin cherche à se couler dans son environnement. Avec ses 16 000 m² (dont 4 217 pour l'exposition permanente), il représente néanmoins le plus grand musée juif d'Europe. Son directeur, l'historien Dariusz Stola, souligne ainsi que, depuis l'ouverture des locaux en 2013, plusieurs centaines de milliers de curieux sont déjà venus, et il en attend, dans l'année à venir, un demi-million.

« UN THÉÂTRE D'HISTOIRE »

Fruit d'une coopération entre l'Etat polonais, la ville de Varsovie et quelque 500 donateurs de par le monde, l'exposition permanente du Musée Polin a été imaginée par l'ethnologue américaine installée à Varsovie Barbara Kirshenblatt-Gimblett comme « un théâtre d'histoire », une longue promenade dynamique en huit « galeries » sur lesquelles on débouche plutôt par des tournants, symboles de continuité, que par des ruptures. L'exposition, particulièrement riche, parvient à s'adresser à tous les publics.

Elle utilise de façon exemplaire toutes sortes de médias, évitant de sombrer dans un pédagogisme lourd ou une interactivité invasive. A la différence du Musée d'art et d'histoire du judaïsme de Paris, musée d'objets et de collections, le Musée Polin expose fort peu de traces authentiques (si ce n'est ces pièces de monnaie ornées de caractères hébraïques, frappées pour les souverains polonais au cours du haut Moyen Age). Il offre en revanche à profusion reproductions, photos, films et textes explicatifs. Ainsi que la spectaculaire reconstitution de la coupole polychrome de la synagogue en bois de Gwozdziec (1729, détruite en 1939).

L'une des originalités de ce parcours tient à ce que les étapes sont systématiquement rythmées par le récit d'un témoin de l'époque. Par exemple, la période des massacres perpétrés sur les communautés juives par les Cosaques de Bogdan Chmielnicki (1648-1649) est scandée d'extraits du chroniqueur contemporain Nathan Hannover. Les premiers temps du mysticisme hassidique comme des Lumières juives au XVIII^e siècle, nous les découvrons à travers les yeux de l'ex-rabbin devenu philosophe, Salomon

Le Monde

1er, 2 et 3 novembre 2014



Reconstitution de l'intérieur de la synagogue de Gwoździec (1729, détruite en 1939).
M. STAROWIEYSKA/D. GOLIK

Maimon (1753-1800), admiré par Kant lui-même, auteur d'une célèbre *Histoire de ma vie* (Berg, 1984). La galerie consacrée à la Shoah, dans laquelle s'abîme le judaïsme polonais, s'appuie sur le témoignage de l'historien du ghetto Emanuel Ringelblum, tué pendant l'insurrection de Varsovie en 1944, etc.

Ce choix de la narration facilite grandement l'accès à cette histoire protéiforme. Dans le contexte de la Pologne postcommuniste, où la confrontation avec le passé est souvent douloureuse, les chausse-trappes ne manquent pas et les concepteurs étaient attendus sur les sujets à problèmes. Allait-on évoquer Jedwabne ou la tuerie de Kielce en 1946, l'expulsion de près de 13 000 juifs en 1968 dans la Pologne du communiste Władysław Gomułka (1956-1970), « le pogrom sec » ? Allait-on parler de la persistance d'un antisémitisme après 1945, dans un pays où ne vivent que quelques milliers de juifs ?

Rien de tout cela n'est gommé ni évité. Il faut quand même chercher un peu longuement pour trouver mention des *szmalcolwnicy*, les malfaiteurs qui faisaient chanter les juifs traqués par les Allemands, alors que la place des Justes est notablement marquée. Du reste, l'érection d'un monument aux Justes à côté du musée et de la petite statue de l'un d'entre eux, Jan Karski, suscite la controverse ; non bien sûr, sur le principe, mais sur l'emplacement.

Dans ce musée polonais visant avant tout un public polonais, on semble parfois exagérément enfermer le judaïsme dans des frontières nationales, au détriment de l'unité (dans la diversité) d'une culture juive qui n'était pas bien différente dans la Russie des tsars.

Quant à la domination autrichienne de la Galicie après le partage de la Pologne, elle n'a pas laissé un si mauvais souvenir dans la mémoire juive... Ce qui n'a pas empêché certains juifs de se montrer de fervents patriotes polonais, comme ceux qui ont combattu dans les armées du héros de l'indépendance, Józef Piłsudski (1867-1935), le fondateur de la deuxième République de Pologne en 1918 et vainqueur des bolcheviks en 1920. La fable d'une collusion judéo-communiste avait amené la relégation des officiers juifs au camp de Jablonna par Józef Piłsudski. Cet épisode, annonciateur d'un préjugé encore tenace à l'Est, n'est pas occulté.

Toute une génération d'historiens critiques s'efforce, depuis plus d'une décennie, de rompre avec un discours mémoriel officiel qu'ils estiment trop nationaliste ou exclusivement victimaire. L'éviction de l'un d'eux, Jan Grabowski, spécialiste de l'histoire des juifs pendant la Shoah à l'université de Montréal, un temps pressenti pour diriger le musée, aurait ainsi résulté de son opposition à l'érection d'un monument aux Justes dans le voisinage

du musée, dit-il au *Monde*. Quant à Joanna Tokarska-Bakir, une ethnologue et historienne de l'Académie polonaise des sciences, qui a étudié les « légendes du sang » sur les juifs dans la Pologne d'hier et d'aujourd'hui, elle se montre défiante, alors que, selon elle, rien n'est vraiment fait pour combattre un antisémitisme encore vivace. « *Quelque brillant qu'il puisse se révéler dans l'avenir, dit-elle, ce musée se présente aujourd'hui comme une joint-venture de la politique historique polonaise et de certains cercles juifs trop pressés de construire ce musée coûte que coûte, fût-ce aux dépens de la manipulation d'un passé polonais qui fait l'objet encore d'un vaste déni et n'a pas encore été travaillé.* »

Du côté des historiens français versés dans l'histoire des relations judéo-polonaises que sont Jean-Charles Szurek (Centre national de la recherche scientifique) ou Audrey Kichelewski, de l'université de Strasbourg, on se montre moins sévère, en dépit de réserves. « *L'exposition est une réussite si l'on entend par-là la réappropriation, par les Polonais, de la part juive de leur histoire. La violence de cette histoire n'est pas mise sous le boisseau, même si l'historiographie critique est assez peu présente* », confie cette dernière. L'entrelacement de la lettre « pé » hébraïque et du « p » pour Pologne, qui forme le sigle du musée, est encore de l'ordre de la promesse. Mais, quand même, de celles qui donnent espoir. ■

Ne pas tolérer l'antisémitisme dans les rues françaises

Arno Klarsfeld

*Ancien avocat des Fils et filles
de déportés juifs de France*

A la veille du 14-Juillet, au pied du Génie de la Bastille, des centaines de jeunes se sont rués rue de la Roquette et dans les rues avoisinantes, armés de barres de fer, à la recherche de juifs à lyncher. Ils ont tenté de pénétrer dans la synagogue de la rue de la Roquette, et si de jeunes juifs courageux n'étaient parvenus à tenir l'entrée, aidés par la suite par les forces de l'ordre, on peut imaginer le sort réservé aux fidèles présents à l'intérieur...

Jamais un tel événement ne s'était produit en France depuis le Moyen Age. Jamais. Certes, il y avait eu les attentats contre les synagogues, commis par la Cagoule en 1941, mais ils avaient été perpétrés par un petit groupe d'individus afin que l'on crût que la population française était antisémite – ce qui n'était pas le cas. Mais jamais des centaines d'individus de nationalité française n'avaient tenté, en France, de prendre d'assaut une synagogue. C'est inédit, et nulle part ailleurs actuellement en Europe cela ne se produit.

La situation aujourd'hui est paradoxale : la France n'est pas antisémite, mais le noyau dur de l'extrême droite l'est vigoureusement, comme une partie de l'extrême gauche, qui déteste Israël, et une partie de la jeunesse des banlieues, qui, hier, à la Bastille, fournissait le gros des troupes.

Non, la France n'est pas antisémite, les juifs en France peuvent accéder, selon leurs mérites, à tous les postes et à tous les honneurs, et les gouvernements de droite ou de gauche ont toujours les formules qu'il convient pour dénoncer et fustiger l'antisémitisme. Mais cette mobilisation verbale ne suffit pas, ne suffit plus, pour endiguer le mal.

J'avais dit il y a plus de trois ans qu'une vague fondamentaliste traversait le monde musulman, et que cette vague touchait aussi la France par endroits. Combien de reproches m'ont alors été adressés ! Depuis, il y a eu Merah, les soldats de la République, les enfants juifs assassinés à Toulouse et la tuerie du Musée juif de Bruxelles par un tueur islamiste français.

De nombreux « bien-pensants » admettent que l'on dénonce l'antisémitisme, mais à la condition qu'il provienne de l'extrême droite. Or tous les attentats meurtriers commis en France ces dernières décennies ont été commis soit par des islamistes, soit par des terroristes venus du Proche-Orient.

Ceux qui assassinent les juifs aujourd'hui en Europe – les islamistes comme Mohammed Merah ou Mehdi Nemmouche –, ceux qui maltraitent les enfants juifs dans les écoles de la République, agressent les juifs dans les transports en commun ou dans la rue parce qu'ils portent une kippa, lancent des cocktails Molotov contre des synagogues, ne le font pas sur ordre d'un Etat ou d'une entité : ils le font de leur propre initiative, poussés par la haine antijuive qui leur a été inoculée.

La haine antijuive des islamistes est profonde et puissante. Elle prend sa force dans une pulsion religieuse absolument intolérante. Elle s'alimente dans le refus d'un Etat d'Israël – Etat juif libre et fort au Proche-Orient – qui est vécu comme une tumeur par une partie des musulmans. Elle s'alimente aussi d'une haine de l'Occident, dans lequel ils estiment que les juifs jouent un rôle de démiurges.

Cette propagande antijuive, qui prend sa source au Proche-Orient et qui trouve ses relais en Europe, fait que des jeunes issus de l'immigration maghrébine peuvent assassiner, en tirant des motifs de joie et de fierté, des enfants juifs à Toulouse ou des touristes juifs à Bruxelles. D'autres jeunes issus eux aussi de l'immigration peuvent prendre comme cible de leur crime de droit commun un jeune juif

comme Ilan Halimi, torturé pendant des jours et des nuits parce que la victime est un juif, et que le juif c'est l'ennemi : il est riche et soutient Israël.

Si on considère l'Histoire d'un point de vue logique, l'avenir est sombre en France pour les juifs, pris en tenaille entre une population musulmane qui s'accroît, et parmi laquelle s'accroît l'antisémitisme, et une extrême droite qui gagne en influence en raison de la crise et chez qui l'antisémitisme est toujours présent parmi nombre de ses cadres et dans le tréfonds de son idéologie.

Mais l'Histoire n'est pas toujours logique. Et ce n'est pas parce qu'une situation est périlleuse qu'elle se révélera catastrophique. L'Histoire est ce qu'en font les hommes.

Que faire ? Il convient de restaurer l'autorité de l'Etat, mise à mal dans de nombreuses banlieues, et montrer que la République sera inflexible face à l'intolérance, qu'elle mobilisera ses forces – et pas seulement ses mots. Que le pouvoir soit de droite ou de gauche, cela est indifférent. Si l'on s'est trompé, il n'y a pas de mal à corriger. Si une idéologie n'est plus en phase, il convient de l'adapter.

La France n'est pas raciste, ou pas plus et certainement moins que d'autres nations. Les Français saluent les vertus du métissage, les sangs qui se mélangent, le renouveau que cela apporte, le brassage des cultures, l'énergie qui s'en développe, mais ils veulent que cela se fasse sur des valeurs communes. Ces valeurs sont le respect du pays dans lequel on arrive pour s'y installer, le respect des femmes, celui des traditions, une manière discrète de pratiquer sa religion, et surtout la tolérance.

Et puis il faudra trouver des solutions audacieuses pour intégrer non pas seulement les étrangers, mais des Français issus de l'immigration qui, non seulement en veulent aux juifs, mais en veulent à la France, alors que la France est un pays géné-

reux comparée à beaucoup d'autres pays sur la planète. Si de réelles mesures ne sont pas prises, il est évident que les juifs qui peuvent quitter la France le feront ; un certain nombre l'a déjà fait. Plutôt partir que vivre dans la peur et dans la honte.

Quant au conflit israélo-palestinien, ce qu'il faut, c'est un compromis, car, dans l'absolu, aucun camp n'a raison et aucun camp n'a tort. Mais un compromis est-il possible pour le moment ? Les Palestiniens, et plus généralement le monde arabe, sont-ils prêts à accepter au Proche-Orient un Etat à caractère juif ?

Le mieux que l'on puisse espérer, comme dans tout conflit tragique entre deux peuples, c'est un long processus d'adaptation psychologique, en enseignant dès le plus jeune âge la tolérance, le respect de la dignité humaine à la lumière des méfaits commis sur soi par les autres, mais aussi, et peut-être surtout, à la lumière des méfaits que l'on a soi-même commis sur l'autre.

Mais aujourd'hui, à Gaza, c'est le Hamas qui cherche à nourrir le feu de la haine. Aujourd'hui, un manuel d'histoire commun pour les lycéens français et allemands existe. Il suffit de feuilleter un manuel d'instruction civique français des années 1920 pour mesurer le chemin parcouru. A cette époque, les Allemands étaient dépeints comme des tueurs d'enfants français avec lesquels aucune réelle paix ne serait jamais possible.

Ainsi, si la paix a été possible entre ces deux peuples malgré les nombreuses guerres et les millions de morts de chaque côté, elle devrait l'être entre les Israéliens et les Palestiniens, dont les conflits sont loin d'avoir été aussi sanglants qu'entre la France et l'Allemagne. ■



Arno Klarsfeld a présidé l'Office français de l'immigration et de l'intégration de 2011 à 2013.

**La haine antijuive
des islamistes est
profonde et puissante.
Elle prend sa force
dans une pulsion
religieuse absolument
intolérante**



**DISCOURS DE FRANÇOIS HOLLANDE,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, LE 20 JUILLET 2014,
LORS DE LA REMISE À BEATE ET À SERGE KLARSFELD
DES INSIGNES DE COMMANDEUR ET DE GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.**

Monsieur le Premier Ministre, Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs nous sommes réunis pour une cérémonie exceptionnelle non pas simplement par les personnes qui vont être distinguées aujourd'hui mais par le fait que c'est un couple, pour ne pas dire une famille qui se voit aujourd'hui reconnue par la République. Chers Beate et Serge Klarsfeld c'est en effet ensemble que vous avez voulu que je vous remette ces hautes distinctions, ensemble, toujours ensemble, ensemble parce que vous avez vécu ainsi, ensemble parce que vous avez mené vos combats militants ensemble, ensemble parce que vous vous êtes faits connaître dans le monde entier par vos prénoms et votre nom. Tout commence lorsque un jeune étudiant de sciences politiques a l'idée d'aborder une jeune fille dans le métro pour être plus précis au métro porte de Saint-Cloud. C'est en 1960 et vous ne le savez pas à ce moment-là l'un et l'autre ce que cette transgression c'est-à-dire cette décision que vous avez prise d'aller demander à une jeune femme si elle est anglaise ou allemande, ce que cette idée qui vous est passée par la tête allait produire dans vos destins respectifs mais pas seulement dans vos destins respectifs parce que ce fut un demi-siècle de lutte commune que vous avez ainsi engagée. C'est vrai que c'est une rencontre qui est due au hasard mais en même temps il y avait comme une fatalité. Le hasard c'est lorsque un jeune parisien nourri de culture française ancien élève de A au lycée Claude Bernard rencontre donc une jeune berlinoise née au seuil de l'abîme en 1939 et qui est venue chercher à Paris un peu de liberté. Alors on pourrait croire le hasard et en fait c'est la fatalité car vous êtes enfants rescapés l'un et l'autre d'un immense naufrage ce sont vos mots et tout ce que vous avez accompli depuis cette rencontre vous l'avez fait l'un avec l'autre indissolublement liés ; vous dites que vous auriez pu le faire mais tellement moins bien si vous n'aviez pas été unis. Unis comme couple, unis dans votre famille puisque votre fils Arno rejoint votre démarche, fidèle au souvenir de son grand-père déporté puisqu'il en porte le nom. J'associe aussi à cet hommage votre fille Lida qui également elle aussi a été emmenée dans cette grande aventure. Tout part pour vous Serge de cette nuit de la rafle qui reste votre référence, votre identité : c'est en septembre 1943 à la veille de cette rentrée des classes vous avez huit ans et la Gestapo d'Aloïs Brunner est entrée chez vous. Votre père vous cache dans un placard, vous parle, vous demande de rester silencieux avec votre mère et votre sœur il vous a ainsi sauvé la vie ; vous l'avez entendu partir, vous ne l'avez jamais revu ; les soldats l'ont emmené et il est mort à Auschwitz en août 1944 et c'est en recherchant sa trace en retrouvant le chemin de votre père à Birkenau que vous avez commencé l'œuvre de votre vie : rendre un nom une histoire et donc une dignité à tous les disparus faire revivre un peuple, un peuple de morts pour que les vivants se souviennent à jamais. Voilà ce qui a justifié la création de l'association des Fils et des Filles des Déportés Juifs de France que je veux ici saluer et associer à l'hommage que je vous ai rendu. Vous êtes devenus des historiens pas n'importe quel historien, des archivistes de l'horreur car votre arme décisive ce furent les papiers, les papiers que vous avez retrouvés, que vous avez cherchés, des listes, des circulaires, des instructions, ce que l'on appelle des documents administratifs de l'Allemagne nazie et de l'État français qui révélaient le génocide. C'est parmi ces papiers que vous avez trouvé le télégramme de Klaus Barbie ordonnant les arrestations des enfants d'Izieux. C'est avec ces papiers toujours ces papiers que vous avez convaincu ensemble la justice française d'instruire contre Leguay, Bousquet et de condamner Papon et Touvier. C'est grâce à ces papiers, toujours des papiers que vous avez pu redonner leurs noms aux 75 721 juifs arrêtés et déportés de France entre 1942 et 1944. Ces noms vous les avez consignés dans cet immense mausolée que sont les pages du Mémorial de la Déportation des Juifs de France ; ces noms qui sont gravés dans la pierre au Mémorial de la Shoah à Paris et au Mémorial de la Déportation des Juifs de France à Roglit en Israël : un nom dans la pierre en guise de tombeau. Voilà ce que vous vouliez afin qu'ils puissent reposer en paix. C'est pour eux Serge Klarsfeld que vous siégez au Conseil International d'Auschwitz où le gouvernement polonais vous a désigné, à la Fondation du camp des Milles et à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, dont la première présidente fut Simone Veil et dont je salue le président d'aujourd'hui David de



Rothschild. Les anciens bourreaux ont depuis 50 ans appris à avoir peur des Klarsfeld ; le nom même des Klarsfeld les effrayait à juste raison : vous avez ainsi démasqué Ernst Achenbach , l'adjoint de Abetz à Paris qui avait directement participé en mars 1943 à la déportation de 2000 Juifs à Paris ; vous avez ensuite traqué les responsables de l'extermination des Juifs de France qui vivaient en Allemagne. Ce ne fut pas facile car il a fallu là engager un certain nombre d'actions je pense à Lischka, Hagen et Heinrischsohn. Ces noms doivent être prononcés parce que ce sont les noms des bourreaux. On parle des noms des victimes, on les cherche ces noms là mais on doit aussi rappeler les noms des bourreaux. Vous avez obtenu l'un et l'autre la conclusion d'un traité pour permettre à l'Allemagne de les juger lorsqu'ils avaient été condamnés par contumace en France et ce fut une étape essentielle pour les relations entre la France et l'Allemagne. Je n'oublie pas que Beate Klarsfeld fut secrétaire à l'office franco-allemand de la jeunesse c'est ce qui justifie aussi la démarche qui fut la sienne : permettre que le travail de mémoire se fasse et en France et en Allemagne et vous avez cherché les bourreaux partout dans le monde et notamment ceux qui s'étaient enfuis très loin en Amérique du Sud comme Klaus Barbie et c'est grâce à vous qu'il a fini par être extradé vers la France. Vous avez plaidé, Serge, à son procès et obtenu qu'il soit condamné pour crime contre l'humanité car à près de 40 ans il n'y a pas d'âge pour devenir avocat et vous avez voulu justement être avocat pour intervenir dans les procès militants parce que vous vouliez utiliser le droit pour atteindre votre idéal. Ensemble, Serge et Beate, vous avez voulu aussi retrouver la trace d'Aloïs Brunner celui-là même qui est parti chercher votre père et qui était responsable de la rafle à Nice en septembre 1943. Il vous a échappé, protégé qu'il était par la dictature d'Assad en Syrie dont nous connaissons aujourd'hui de quoi il est capable en matière de barbarie. Vous l'avez chassé au point vous-même de connaître la prison et vous l'avez chassé de façon à ce qu'il n'ait jamais la moindre tranquillité. Pour la vérité Serge et Beate vous avez pris des risques partout dans le monde : par deux fois Beate un attentat vous a visée, ainsi que votre famille ; Serge Klarsfeld lui a brandi un pistolet pour menacer Lishka. L'un et l'autre vous avez connu la prison oui je dis bien la prison dans beaucoup de pays parce que c'était le prix à payer pour que justice soit faite pour les victimes. Voilà votre histoire est à la fois double et unique : double parce que vous êtes deux, unique parce que votre combat, lui, est singulier. D'abord c'est une histoire franco-allemande : vous avez aidé l'un et l'autre la France et l'Allemagne à regarder ensemble leur passé. Celui de l'Allemagne ce grand peuple qui s'adonna au pire, celui de la France dont les dirigeants sans principes et sans honneur livrèrent des familles entières à leurs bourreaux. Beate Klarsfeld vous avez toujours mené votre action en tant qu'allemande ; vous avez même été candidate il y a deux ans à la présidence de la République Fédéral d'Allemagne pour ceux qui n'ont pas suivi l'actualité ; vous n'y avez pas été élue mais vous avez voulu ainsi témoigner 44 ans après votre geste spectaculaire qui avait marqué les esprits, le mien en tout cas et celui de beaucoup d'autres : vous vous étiez introduite dans un congrès de parti politique et vous avez giflé un chancelier d'Allemagne Kurt Georges Kissinger, car il avait été directeur adjoint à la propagande hitlérienne vers l'étranger ; Ce geste a eu un retentissement considérable en Allemagne et a permis d'ouvrir les yeux aussi et de ce point de vue cette gifle fut salutaire. Serge Klarsfeld, vous, vous avez contribué à montrer comment le gouvernement de l'État français précéda les demandes de l'occupant et comment il avait assisté sans rien dire et parfois même avait accompagné l'occupant nazi à commettre l'irréparable et c'est grâce à vous et grâce à beaucoup de ceux et celles qui sont ici que Jacques Chirac eut l'immense mérite de reconnaître le 16 juillet 1995 la faute qui fut commise. Il le fit devant le monument de la place des Martyrs juifs du vélodrome d'hiver, là-où était le Premier Ministre ce matin ; ce rendez-vous de la fidélité rappelle à nous les 13 152 innocents partis pour l'éternité. J'ai moi-même eu l'occasion de redire au Vel' d'Hiv' le 22 juillet 2012 que ce crime avait été commis en France par la France et contre la France, contre son histoire, contre ses valeurs, contre ses principes et vous avez su montrer vous-même l'un et l'autre comment les justes avaient risqué leur vie pour sauver les juifs en France



comment beaucoup d'habitants de nos villages notamment ceux de Haute-Loire où vous avez trouvé refuge, combien ses habitants avaient été solidaires des Juifs et avaient pu les cacher, les protéger, apportant ainsi de la dignité au peuple français. Souvent on cite ces lignes que vous avez écrites en 1983, Serge Klarsfeld, vous disiez que les juifs de France garderont toujours en mémoire que, si le régime de Vichy a abouti à une faillite morale et s'est déshonoré en contribuant efficacement à la perte d'un quart de la population juive de ce pays, les trois quarts restants doivent essentiellement leur survie à la sympathie sincère de l'ensemble des Français ainsi qu'à leur solidarité agissante. Ces mots là doivent être aussi rappelés. Voilà, votre travail ne pouvait pas s'arrêter simplement à la reconnaissance de la Shoah, la tragédie, non plus qu'à la traque des bourreaux ; ce que vous vouliez aussi c'est qu'à la reconnaissance s'ajoute la réparation, et ce fut la démarche que vous avez engagée l'un et l'autre et qui permit à la commission Mattéoli, dont Serge Klarsfeld fut à la fois l'inspirateur et l'un des membres, de faire aussi justice aussi de ce côté-là. La République Fédérale d'Allemagne a accompli le même travail grâce à vous aussi Beate, contribuant à l'indemnisation des juifs de France. Voilà ce que fut votre vie, une belle vie ; vous dites vous-même que vous n'auriez pas pu faire tout ce que vous avez fait si vous n'aviez pas été heureux l'un avec l'autre et l'un et l'autre avec votre famille. Voilà ce que vous avez fait pour la France et pour l'Allemagne ; voilà ce que vous avez fait aussi pour l'honneur de la République ; la République c'est cette capacité de vivre ensemble de regarder son histoire et en même temps d'être toujours prêt à défendre les valeurs et les principes à ne pas se laisser entraîner par des querelles qui sont trop loin d'ici pour être importées et ne pas laisser non plus emporter par les déflagrations du monde ; être capable d'être ensemble soucieux des mêmes valeurs, de la même destinée et de faire en sorte que ne soit tolérés aucun acte, aucune parole qui puisse faire resurgir l'antisémitisme et le racisme. C'est pourquoi ce doit être une grande cause nationale que de lutter, de lutter inlassablement contre le racisme et l'antisémitisme. Je le dis aujourd'hui en particulier parce que nous devons écarter toute les menaces, toutes les dérives et faire que notre sol soit le sol de tous dans la République ; c'est le message que vous nous avez laissé Serge Klarsfeld juif français et vous Beate Klarsfeld non juive allemande : vivre ensemble, former le couple le plus symbolique de la paix retrouvée et de la vérité recherchée. Jankelevich avait une belle formule vous concernant : il vous avait qualifiés de « chevaliers de la bonne mémoire ». Bien plus que chevaliers de l'ordre de la Légion d'honneur vous êtes les chevaliers de la bonne mémoire, votre combat honore la République française et c'est pourquoi elle vous exprime son admiration, sa reconnaissance sans qu'il soit possible de vous distinguer l'un et l'autre au-delà de la gratitude qu'elle vous exprime solidairement à Serge et à Beate Klarsfeld. Aux Klarsfeld Merci. Beate Klarsfeld, au nom de la République, je vous fais Commandeur de la Légion d'Honneur ; Serge Klarsfeld, au nom de la République, je vous fais Grand Officier de la Légion d'Honneur.



François HOLLANDE
Président de la République

Extrait du récent ouvrage d'Eric Zemmour. Ces paragraphes où il nous attaque et où il véhicule des thèmes favorables au Front National. La réhabilitation de Pétain et de la politique anti-juive des gouvernements de Vichy serait une des premières mesures du FN au pouvoir.

Diminué par la maladie, Mitterrand s'était débattu, sans jamais céder. Il avait consacré une « Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait de Vichy (1940-1944) », croyant que la concession suffirait. Il s'était longuement et passionnément justifié devant Jean-Pierre Elkabbach après les révélations faites par Pierre Péan sur son amitié persistante avec René Bousquet, l'organisateur de la rafle du Vél' d'Hiv', et la parution de la fameuse photographie – que le général de Gaulle avait refusé de rendre publique pendant la campagne présidentielle de 1965 – où l'on découvre le jeune Mitterrand recevoir la francisque des mains du vieux Maréchal.

Mitterrand subit sans ciller, le 16 juillet 1994, les sifflets des jeunes militants juifs, tandis que Robert Badinter, hors de lui, les houspillait : « Vous me faites honte ! » Les pires attaques vinrent de ceux qu'il avait faits. Lionel Jospin, pressé de donner corps à son « droit d'inventaire », jeta sa petite pierre : « On voudrait rêver d'un itinéraire plus simple et plus clair pour celui qui fut le leader de la gauche française des années 1970 et 1980. Ce que je ne peux comprendre, c'est le maintien, jusque dans les années 1980, des liens avec des personnages comme Bousquet, l'organisateur des grandes rafles des Juifs. »

Épuisé, le jour de son départ de l'Élysée, Mitterrand fulminait encore, à l'oreille de Jean d'Ormesson, contre « le lobby juif » qui l'avait tant tourmenté.

L'expression choqua, révolta, suscita mille traits acides sur l'incoercible antisémitisme du président Mitterrand.

Serge Klarsfeld était visé. Mitterrand l'accusait d'avoir remué ciel et terre, Juifs français et américains, pressions nationales et internationales, pour le faire plier. Mitterrand n'avait jamais cédé ; Chirac n'aura jamais résisté. Klarsfeld triomphait. C'était le combat de sa vie.

Chirac fut acclamé, encensé par les médias et une classe politique presque unanime. Les médias et la gauche avaient déjà oublié qu'ils dénonçaient, quatre ans plus tôt, le « xénophobe » et le « raciste » Chirac pour ses propos sur « le bruit et les odeurs », qui décrivaient l'exaspération de l'ouvrier français qui se lève tôt, et gagne moins que son voisin de palier venu d'Afrique, vivant d'allocations diverses. En cette même année 1991, le grand rival de Chirac, Giscard, avait agité le spectre de « l'invasion » pour alerter le pays sur le sort tragique qui l'attendait – et faire remonter sa cote de popularité dans les sondages. Mais Chirac, élu en 1995, avait vaincu son ennemi de toujours et ses démons. Il était temps de changer de peau. On effaçait les traces lointaines de « Facho Chirac » pour réécrire la geste de Chirac l'antiraciste, amateur de civilisations exotiques et d'arts premiers, le réconciliateur qui n'hésitait pas à « regarder l'Histoire de la France avec ses lumières et ses ombres ».

Chirac, n'oubliant jamais la petite politique, en rajoutait, mêlait les souffrances des Juifs envoyés dans les camps avec les plaisanteries de mauvais goût de Jean Marie Le Pen (sans le nommer) ; il achevait même son homélie sur les affrontements qui déchiraient la Yougoslavie, dans un salmigondis droit-de-l'homme. Mais personne ne lui en fit grief ; ce discours du Vél' d'Hiv' serait toujours mis à son crédit, même par ses détracteurs les plus farouches ; il resterait comme son chef-d'œuvre, son legs à la postérité reconnaissante, son abolition de la peine de mort.

La victoire de Serge Klarsfeld et, derrière lui, de tous ceux qui attendaient que la France arrogante des « droits de l'homme » reconnût – enfin – ses crimes, était totale ; mais ce fut une victoire à la Pyrrhus.

Après la longue résistance mitterrandienne, cette expiation française serait vécue par certains comme la preuve aveuglante de l'écrasante et impudente domination juive, capable de soumettre le chef de « la cinquième puissance du monde ».



Quand la police de Pétain et Laval

C'est lors d'une réunion le 2 juillet 1942 entre les chefs française, que le sort des juifs a été scellé

PAR SERGE KLARSFELD ET ARNO KLARSFELD

En 1940, il y avait en France près de 190 000 juifs français et 130 000 juifs étrangers. En octobre, leur statut, aggravé de la main même de Pétain et par la loi sur l'internement administratif des juifs étrangers, a été une manifestation spontanée d'un antisémitisme profond de la part de Vichy entrant en concurrence avec les Allemands. Ciblés comme boucs émissaires de la défaite, dépossédés de leurs biens, transformés en parias, alors que le gouvernement de Vichy n'ignorait pas que les juifs internés mourraient de faim, de froid et de misère dans ses camps tant de la zone libre que de la zone occupée.

Le 11 juin 1942, après la mort de Reinhard Heydrich, les Allemands lancent la « solution finale » en Europe de l'Ouest : déporter des familles juives de France dans des centres d'extermination – 40 000 juifs à partir de la mi-juillet. Le 16 juin, René Bousquet, secrétaire général à la police, face aux chefs SS, accepte une première livraison en provenance de la zone libre – où il n'y a pas de soldats allemands – de 10 000 juifs étrangers considérés comme apatrides. Le 25 juin, Theodor Dannecker, chef du service des affaires juives de la Gestapo, entame avec Jean Leguay, délégué de René Bousquet en zone occupée, la procédure d'arrestation en zone occupée du contingent souhaité par des rafles d'une ampleur inégalée. Elles sont conduites par la police française. Dannecker attend de Leguay une proposition concrète pour l'arrestation à Paris et sa banlieue de 22 000 juifs de 16 ans à 40 ans, dont 40 % de nationalité française.

Le 2 juillet, lors de sa rencontre avec les chefs SS, Bousquet déclare : « A la suite d'une intervention du maréchal, Laval a proposé que ce ne soit pas la police française qui procède aux arrestations en zone occupée. C'est aux forces d'occupation qu'il voudrait laisser ce soin. Pour le territoire non occupé, Laval a proposé, en raison de l'intervention du maréchal, d'arrêter et de transférer pour le moment seulement les juifs de nationalité étrangère. » Ce serait là sceller le sort de la rafle ; rafle impossible à mener par les forces de police allemandes. Bousquet accepte que la police les conduisent sur tout le territoire et qu'elle livre le nombre de juifs voulu par les Allemands. Selon le compte rendu de la réunion : « Bousquet a déclaré que du côté français on n'avait rien contre les arrestations de juifs, c'est leur exécution par la police française qui est gênant à Paris. »

L'OGRE NAZI

Il n'y a pas eu de marchandage : seule la police de Bousquet peut les arrêter. S'il avait refusé d'engager sa police, ni les juifs étrangers ni les juifs français n'auraient été capturés. Refuser de que la police arrête des juifs étrangers aurait été la meilleure façon de protéger les juifs français. On aurait pu parler de marchandage, si l'exclusion des juifs français avait été définitive et scellée par un accord écrit ou si le marchandage avait porté sur un nombre de juifs bien réduit.

La conclusion du 2 juillet a été entérinée par Pétain et Laval le 3 juillet au conseil des ministres. Le 4 juillet, « le président Laval a proposé que, lors de l'évacuation des familles juives de zone non occupée, les enfants de moins de 16 ans soient emmenés eux aussi. Quant aux enfants

livrait des enfants juifs aux nazis

SS et René Bousquet, secrétaire général de la police

juifs qui resteraient en zone occupée, la question ne l'intéresse pas ». C'est sans doute la plus mauvaise action commise dans l'histoire de France : la livraison à l'ogre nazi de 3 000 enfants français, en majorité déportés vers Auschwitz dans des conditions effroyables – sans leurs parents, déportés peu avant. Entre le 17 juillet et le 30 septembre, 3 300 juifs seront déportés. Fin 1942, plus de 42 000 juifs auront été déportés, dont 6 500 juifs français.

« RÉSISTANCE DE LA PART DE L'ÉGLISE »

Ce freinage de la coopération policière n'est pas dû à Vichy, mais à la pression exercée sur Vichy par les Eglises et les Français à la suite des rafles et des livraisons en zone occupée de familles juives en provenance de la zone libre. Les documents le prouvent : le 2 septembre 1942, Laval a exprimé à Oberg que *« les exigences que nous lui avons formulées concernant la question juive s'étaient heurtées à une résistance sans pareille de la part de l'Eglise... Eu égard à cette opposition du clergé, le président Laval demande que, si possible, on ne lui signifie pas de nouvelles exigences sur la question juive. Il faudrait en particulier ne pas lui imposer a priori des nombres de juifs à déporter. On avait exigé par exemple que soient livrés 50 000 juifs pour 50 trains qui sont à notre disposition. Il nous prie de croire à son entière honnêteté quand il nous promet de régler la question juive, mais, dit-il, il n'en va pas de la livraison des juifs comme de la marchandise dans un Prisunic... »*.

Sur les 80 000 juifs victimes de la Shoah en France, 25 000 étaient français. Ils ont été arrêtés soit par les Allemands, soit par la police française avec l'accord de Vichy. La meilleure dé-

fense des juifs français aurait été de ne pas instituer le scabreux statut des juifs. Il aurait été de ne pas mettre la main dans un fatal engrenage en livrant les juifs étrangers d'une zone où il n'y avait pas un seul soldat allemand. Il aurait été de ne pas proposer par un mélange de méchanceté, de lâcheté et de cynisme de se débarrasser d'enfants français pour les envoyer à la mort.

La meilleure défense des juifs français aurait été de dire : *« Cet abominable travail, faites-le vous-même, ce n'est pas dans nos traditions. Nous ne sommes pas des monstres. Nous sommes la France ! »* Et, au lieu de cela, Vichy a fait arrêter des familles juives en zone libre, a fait séparer les mères des enfants à coups de crosse. Que pouvaient penser les Allemands ? Que Vichy protégeait ses juifs ?

Pour répondre « non ! » quand la partie s'est jouée en 1942, pour préserver la vie des juifs et l'honneur français défendu par les Eglises et les braves gens qui ont aidé les persécutés : Vichy avait l'empire, l'économie française qui tournait pour l'effort de guerre allemand. Vichy avait ses forces de police, les seules à pouvoir opérer des rafles assurant la sécurité de l'armée allemande. Le crime commis par l'Etat français a été de s'associer dans le déroulement de la « solution finale ». Cette responsabilité de Vichy a été reconnue et condamnée par les présidents Jacques Chirac et François Hollande dans leurs discours du Vél' d'Hiv. ■



Serge Klarsfeld, président
des Fils et filles des déportés juifs de France
Arno Klarsfeld ancien avocat
des Fils et filles des déportés juifs de France



Le zèle de Vichy dans la déportation des juifs français

Dénoncer les crimes du régime du maréchal Pétain, ce n'est pas critiquer la France

PAR ROBERT O. PAXTON

Dans sa longue complainte sur le déclin de la France, Eric Zemmour laisse percer un mince rayon de lumière : au moins la France de Vichy parvint-elle à sauver 75 % des juifs de France du monstre nazi...

Il est difficile de croire qu'il a véritablement lu les statuts de Vichy concernant les juifs. Aucune « préférence nationale » n'y apparaît. Toutes les mesures de Vichy concernant les juifs visaient autant les citoyens français que les immigrés, mise à part celle du 4 octobre 1940 ordonnant l'internement des « ressortissants étrangers de race juive ». Certaines dispositions, il est vrai, furent prises afin d'exempter les vétérans de guerre et les juifs qui avaient rendu à la France des services particuliers (qui n'étaient pas nécessairement citoyens français), ainsi que des familles installées dans l'Hexagone depuis cinq générations. Dans les faits, toutefois, peu de personnes bénéficièrent de ces exemptions, et il arriva que certaines d'entre elles finissent par être déportées.

Le régime de Vichy appliqua ses mesures de restriction aux juifs avec zèle. Des chercheurs français établirent le chiffre précis de ceux qui furent exclus de la fonction publique et interdits d'exercer leur profession. La commission Matteoli a déterminé très exactement combien

d'entre eux furent victimes de spoliations. Les juifs français, davantage intégrés que les immigrés, ont particulièrement souffert de ces mesures. Lorsque les déportations débutèrent, ils étaient déjà extrêmement fragilisés par la perte de leurs professions et de leurs biens.

ANTISÉMITISME CULTUREL FRANÇAIS

Les juifs assimilés comme Léon Blum furent les cibles d'un opprobre tout particulier. Xavier Vallat, le premier commissaire général aux questions juives, brouillait la différence existant prétendument entre l'antisémitisme culturel français et l'antisémitisme racial allemand. Vallat était convaincu que des juifs comme Blum, bien que nés français, étaient fondamentalement incapables de devenir d'authentiques Français.

Tous les historiens ayant travaillé sérieusement sur la France de Vichy détectent un changement à l'été 1942. Lorsque la « solution finale » commença à être mise en œuvre en France, avec les arrestations de masse, et la séparation des mères de leurs enfants. Même ceux qui s'étaient récemment plaints du nombre trop élevé à leurs yeux d'immigrés montrèrent de la répulsion. Cinq évêques dénoncèrent ces arrestations. Pierre Laval, le chef du gouvernement, n'obtint qu'un report de l'arrestation des juifs français. Les Allemands acceptèrent de déporter en priorité les juifs étrangers, pourvu que la police française assure un nombre suffisant pour remplir les trains. Ils dirent toujours très clairement à Laval qu'ils finiraient par s'occuper des juifs français aussi. Il n'y eut jamais aucun accord, ni écrit ni oral, sur cette question.

En fin de compte, les Allemands s'emparèrent de tous ceux qu'ils purent, français ou non. Un tiers des 76 000 juifs déportés était des citoyens français, dont, il est vrai, des enfants nés en France de parents immigrés. L'extermination de 25 % des juifs de France ne fut pas une issue positive. La France avait bien plus de possibilités de dissimuler les juifs que la Belgique et les Pays-Bas, où la présence allemande était plus forte. L'exemple de l'Italie permet d'établir une meilleure comparaison. L'occupation allemande y débuta plus tard, mais se termina plus tard aussi, en mai 1945. Ne pouvant compter ni

sur l'aide de l'Etat italien ni sur celle de sa police, les nazis ne furent en mesure de mettre la main que sur 16 % des juifs d'Italie. Si en France la police de Vichy participa activement aux arrestations, elle le fit avec de moins en moins de zèle à partir du début de l'année 1943.

Plus stupéfiant encore, le régime de Vichy envoya spontanément 10 000 juifs étrangers de la zone libre de l'autre côté de la ligne de démarcation pour les livrer à une mort certaine. Une telle mesure n'eut pas d'équivalent en Europe de l'Ouest, et n'en eut que peu en Europe de l'Est. On peut tenter d'expliquer ce zèle en l'interprétant comme une réaction à l'avalanche de réfugiés dans les années 1930. La France en accueillit proportionnellement plus que les Etats-Unis, mais pas davantage en nombre absolu, comme le prétend M. Zemmour. Après 1940, Vichy tenta de convaincre l'Allemagne de « reprendre » ses réfugiés. Au printemps 1942, Berlin obtempéra et put compter sur le plein concours de Vichy.

DES GENS DE BIEN

Bien comprendre la situation allemande permet de saisir l'importance pour eux de la collaboration policière française. Une constante pénurie de main-d'œuvre sévissait en Allemagne. Engagée dans des combats de grande ampleur sur le front de l'Est, elle comptait en France sur Vichy et sa police pour combler ce manque. Ce fait n'est pas de mon invention, contrairement à ce qu'insinue M. Zemmour ; il ressort avec évidence des archives allemandes. « *Etant donné que Berlin ne peut pas détacher du personnel* », écrivit le 7 juillet 1943 Heinz Röthke, l'officiel chargé de diriger les actions allemandes contre les juifs, « *l'action [d'arrestation de juifs] devra être exécutée presque exclusivement avec des forces de la police française* ».

Il existe, dans cette lamentable histoire, quelque chose dont il est permis de se féliciter. Je pense ici aux efforts que menèrent de nombreux Français pour venir en aide aux juifs, particulièrement aux enfants. Michael R. Marrus et moi-même leur avons dédié notre ouvrage paru en 1981, *Vichy et les Juifs* (Calmann-Lévy), car nous ne concevions pas que la critique de Vichy puisse équivaloir à une critique de la France et

des Français (comme le pense Zemmour). L'aide humanitaire apportée aux juifs ne fut pas une spécificité française, mais elle joua un rôle important reconnu par Vichy qui traqua et arrêta parfois ces gens de bien.

Le livre d'Eric Zemmour rencontre le succès parce qu'il exploite avec habileté la peur du déclin. Le lecteur est porté par sa verve, son talent pour l'invective, son don de conteur et son goût de la provocation. Mais tout ce qui est abordé dans ce livre l'est au travers de verres déformants. Sa nostalgie de l'autorité masculine ne fait guère de proposition constructive pour surmonter les problèmes du moment. Je ne crois pas qu'ils seront nombreux à vouloir sérieusement revenir à l'époque d'avant 1965, alors que les femmes ne pouvaient ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leurs maris, un changement que Zemmour semble regretter. Une fois que l'énergie criarde de ce livre aura fait son petit effet, l'engouement du moment disparaîtra.

Vues de l'étranger, les idées noires exploitées par Zemmour ne semblent pas si exceptionnelles. Jadis puissance militaire et culturelle, la France en est venue à occuper une position certes honorable mais moyenne. Aucun Etat n'échappe au relâchement des liens nationaux et sociaux, au commerce mondialisé et à l'individualisme débridé. Aux Etats-Unis aussi, on redoute la déchéance. Le Tea Party est parvenu à bloquer le gouvernement fédéral. Le système électoral américain est archaïque. Le président n'est pas apprécié par la population. Un mouvement « néoconfédéré » vigoureux s'enorgueillit de la cause sudiste telle qu'elle fut défendue au cours de la guerre civile des années 1861-1865. Ce mouvement accuse les historiens qui critiquent la société esclavagiste d'être quelque peu antiaméricains. Eric Zemmour se sentirait chez lui en leur compagnie. ■

(Traduit de l'anglais par Frédéric Joly)



Robert O. Paxton professeur émérite d'histoire, Columbia University (New York); il est notamment l'auteur, en 1972, de *La France de Vichy 1940-1944* (Seuil).



VICHY ET LES JUIFS FRANÇAIS

Les nécessités d'un journal comme « Le Monde » ne permettent pas de présenter un argumentaire précis en raison des dimensions limitées d'un article. Le texte initial de notre argumentaire mérite d'être reproduit car il s'agit d'une question importante que l'on ne peut évacuer d'une phrase. Il y faut de la précision, de la rigueur et un espace minimum.

Dès les procès de Pétain et Laval les partisans de Vichy ne se basant que sur des chiffres encore mal établis faisaient valoir que si une centaine de milliers de Juifs avaient été déportés, dont la majorité avait été arrêtée par les forces de police françaises, au moins deux cents mille Juifs avaient survécu grâce à la défense des Juifs français par le gouvernement de Vichy.

Pendant des décennies les archives publiques concernant la persécution des Juifs ont été cadenassées. Seules étaient consultées librement les archives du Centre de Documentation Juive Contemporaine. Ces archives étaient toutefois insuffisantes pour déterminer comment se sont déroulés les événements, comment ils se sont enchaînés, quelles ont été les responsabilités des vies perdues et des vies sauvées. J'ai ouvert le premier entre 1975 et 1982 ces archives inaccessibles : celles des jugements des criminels allemands dépendant alors du ministère des Armées, celles de la préfecture de police, celles des procès des complices français, (Alibert, Antignac, Brinon, Bousquet, Cado, Darquier, François, Gabolde, Galien, Hennequin, Leguay, Permillieux, Schwebelin...), celles du Conseil des Ministres, celles de la Délégation dans les territoires occupés, du Secrétariat général à la police, celles des rapports mensuels des préfets, une partie des archives du ministère des anciens combattants et certaines des principales archives départementales. J'ai consulté des 1975 les archives de New York de l'Union générale des israélites de France ainsi que les archives italiennes et celles à Arolsen du service de recherche du Comité International de la Croix Rouge.

A l'aide tous ces documents inédits, j'ai pu établir le nombre et la liste des déportés (76.000), celle des Juifs morts dans les camps en France (3.000), celle des Juifs abattus ou exécutés parce que Juifs (1.000) et j'ai pu explorer tout un territoire inconnu de ceux qui ne s'y étaient aventurés que superficiellement n'ayant pas eu accès à cette documentation inédite pour élucider cette tragédie. Ce qui explique que, dans les années cinquante, des historiens tels que Raul Hilberg ou Léon Poliakov ont pu écrire que Vichy avait fait de son mieux face aux exigences allemandes.

Cette documentation nouvelle je l'ai rendue publique dans les deux tomes de Vichy-Auschwitz parus en 1983 et 1985 sans omettre de faire traduire par des agrégés d'allemand les documents indispensables émanant du Service des affaires juives de la Gestapo à Paris et à Berlin ainsi que ceux du ministère des affaires étrangères (au total 243 documents français, 122 allemands, 8 italiens, 5 américains).

A l'aide de ces documents j'ai fait entrer dans la conscience et dans la mémoire collective deux vérités jusque là inexprimées et que j'ai résumé dans l'ultime paragraphe de mon ouvrage : *« Les Juifs de France garderont toujours en mémoire que si le régime de Vichy a abouti à une faillite morale et s'est déshonoré en contribuant efficacement à la perte d'un quart de la population juive de France, les trois quarts doivent essentiellement leur survie à la sympathie sincère de l'ensemble des Français ainsi qu'à leur solidarité agissante à partir du moment où ils comprirent que les familles juives tombées entre les mains des Allemands étaient vouées à la mort ».*

Les historiens reconnus comme tels qui se sont succédés depuis 1985 pour étudier tout ou partie du sort des Juifs entre 1940 et 1944 n'ont généralement pas contredit ma conclusion reprise dans les discours présidentiels au Vel d'Hiv de Jacques Chirac et de François Hollande en 1995 et 2012.

Le gouvernement de Vichy avait la charge de la survie de tous ceux, Français ou étrangers, qui vivaient sur le territoire français. Il y avait alors 190.000 Juifs français et 130.000 Juifs étrangers. En octobre 1940 le statut des Juifs essentiellement élaboré par le ministre de la justice Alibert et aggravé, comme on l'a appris par le projet du statut corrigé, de la main même de Pétain (que j'ai rendu public en 2010) ainsi que la loi sur l'internement administratif des Juifs étrangers ont été une manifestation spontanée d'un antisémitisme profond et surtout dangereusement xénophobe de la part du nouveau régime entrant imprudemment mais consciemment en concurrence avec les Allemands dans ce domaine scabreux.

Les Juifs étaient ciblés comme boucs émissaires de la défaite et de nombreuses mesures visaient à la dépossession de leurs biens et à la transformation de leur condition en véritables parias. Même la surveillance du respect du port obligatoire en zone occupée de l'étoile jaune instituée par une ordonnance allemande a été confiée à la police française aussi bien qu'aux policiers allemands.

Les rafles de 1941 menées à Paris et ciblant uniquement des hommes juifs (ex-polonais en mai, français et étrangers en août, français en décembre) n'ont pas ému les Parisiens encore apathiques sous le poids de la défaite militaire et du nombre gigantesque des prisonniers de guerre. Cependant le gouvernement de Vichy n'ignorait pas que les Juifs mouraient de faim, de froid et de misère physiologique dans ses camps de la zone libre et qu'il en allait de même pour les Juifs internés en zone occupée dans les camps de Drancy et de Compiègne.

Le 11 juin 1942 après la mort de Heydrich le 4 juin à Prague, les Allemands à Berlin décident de l'application à l'Ouest de l'Europe de la Solution finale de la question juive. Il s'agira de la déportation de familles juives dans des centres d'extermination dans une première phase de trois mois concernant 40.000 Juifs à partir de la mi-juillet. Le 16 juin, Bousquet, secrétaire général à la police, face aux chefs SS accepte une première livraison en provenance de la zone libre de 10.000 Juifs étrangers considérés comme apatrides. Préalablement, le 6 mai 1942, confronté à Paris à Heydrich, chef de l'Office central de la sécurité du Reich, Bousquet lui avait demandé si les Juifs internés en zone libre ne pouvaient pas être évacués avec les 5.000 Juifs apatrides internés en zone occupée, qu'Heydrich se proposait alors de déporter en 1942.

Le 25 juin, Dannecker, chef du service des affaires juives de la Gestapo entame avec Leguay, délégué de Bousquet en zone occupée, le processus nécessaire pour l'arrestation en zone occupée du contingent souhaité qui doit alimenter trois trains par semaine à partir du 13 juillet. La réunion de clôture à Berlin avec Eichmann doit se tenir dans une semaine le 2 juillet alors qu'il ne lui reste plus que deux semaines pour préparer, organiser et mener à bien les seules opérations en mesure de remplir les camps de zone occupée : des rafles d'une ampleur inégalée qui doivent être conduites par la police régulière française. Dannecker est conscient de la totale insuffisance des maigres effectifs policiers allemands pour mener une rafle même de faible envergure qui engagera le pouvoir d'occupation dans une opération qui braquerait l'opinion publique française directement contre les Allemands. Dannecker attend de Leguay une proposition concrète pour l'arrestation pour Paris et sa banlieue de 22.000 Juifs de 16 à 40 ans dont 40% de nationalité française. Leguay fait savoir à Dannecker que le chef du gouvernement, Laval, verra à ce sujet le Chef supérieur des SS et de la police allemande, Oberg.

Au Conseil des ministres du 26 juin Laval a évoqué la question juive qui « a été résolue en Allemagne d'une manière extrêmement sévère. L'opinion française accepterait difficilement que des mesures identiques soient prises en France où cette question n'a jamais eu la même acuité. Il agira avec la plus grande prudence ». Il fera procéder à un recensement « de façon à discriminer les Juifs français des Juifs étrangers ». Il souligne que la période actuelle est celle des « échéances » en raison de l'offensive allemande à l'Est..

Le 29 juin, après avoir rencontré Leguay, Dannecker fait savoir à Oberg que « très clairement le gouvernement français n'est pas disposé à faire arrêter sous sa propre responsabilité d'ici le 15 juillet le nombre de Juifs de Paris que nous avons exigé » et que lui, Dannecker, est prêt à prendre en mains la direction de cette action avec plusieurs milliers de policiers français sous sa direction pendant deux semaines. Les chefs SS en France Oberg, Knochen Lischka et Hagen sont opposés à ce plan de Dannecker mais sont décidés à faire pression sur le gouvernement français pour que la rafle prévue soit opérée par la police française.

Le 2 juillet a lieu la rencontre décisive qui réunit les chefs SS et Bousquet lequel en vient à une déclaration capitale : « à la suite d'une intervention du Maréchal, Laval a proposé que ce ne soit pas la police française qui procède aux arrestations en zone occupée. C'est au contraire aux forces d'occupation qu'il voudrait laisser ce soin. Pour le territoire non occupé Laval a proposé, en raison de l'intervention du Maréchal, d'arrêter et de transférer pour le moment seulement les Juifs de nationalité étrangère ». Ce serait sceller le sort de la rafle, impossible à mener par les seules forces de

police allemandes. Si Bousquet maintient la position de son gouvernement une crise franco-allemande serait inévitable. Au terme de la discussion, Bousquet accepte que la police française conduise les rafles sur tout le territoire et qu'elle livre le nombre voulu par les Allemands de Juifs.

Il n'y a pas eu de marchandage : la police de Bousquet est la seule alors à pouvoir se saisir des Juifs : si Bousquet avait maintenu le refus d'engager la police française ni les Juifs étrangers, ni les Juifs français n'auraient été arrêtés. La meilleure protection des Juifs français consistait dans le refus de faire arrêter les Juifs étrangers par la police française. A la rigueur on aurait pu parler d'authentique marchandage si l'exclusion des Juifs français avait été définitive et scellée par un accord écrit ou bien si marchandage avait porté sur un nombre de Juifs considérablement abaissé.

Les chefs SS ne peuvent être que soulagés par le changement intervenu dans la position de Bousquet : la police allemande restera dans l'ombre de la police française ; cette dernière se chargera de la complexe machinerie policière et administrative requise pour une pareille opération ; les trains de déportation recevront les contingents convoités par Eichmann. Quant à la seule concession de principe que les Allemands ont faite, celle d'exclure temporairement les Juifs français qu'ils ne peuvent faire arrêter de toute façon par leurs propres forces policières, ils ont reçu sur ce point l'appui de l'ambassade allemande qui préconise la déportation prioritaire des Juifs étrangers.

Ce qui a été conclu le 2 juillet a été entériné par Pétain et Laval le 3 juillet au Conseil des ministres et Laval le garantira le 4 juillet à Paris à Oberg et Knochen. Pour Laval la distinction fondamentale s'établit d'après les notes prises au Conseil des ministres entre « Juifs français et déchets expédiés par les Allemands eux-mêmes ». Laval ajoute de façon que ses ministres sachent qu'il ne leur demande pas de s'associer de près aux graves mesures qu'il sera amené à prendre personnellement dans ce problème compromettant : « J'évoque la question. Je ne demande pas de décision ». Dans ce régime autoritaire, la question juive est entre les mains du chef de l'Etat, du chef du Gouvernement et du chef de la police.

Le 4 juillet quand Bousquet Darquier rencontrent Knochen et Dannecker, Bousquet déclare « tant le Maréchal Pétain que le président Laval au cours du récent Conseil des ministres avaient exprimé leur accord pour l'évacuation dans un premier temps de tous les Juifs apatrides séjournant en zone occupée et non occupée ».

Le 4 juillet au cours de son entretien avec Knochen « *Le Président Laval a proposé que lors de l'évacuation des familles juives de zone non occupée les enfants de moins de 16 ans soient emmenés eux aussi. Quant aux enfants juifs qui resteraient en zone occupée, la question ne l'intéresse pas* ». Ainsi Laval propose aux Allemands la déportation des familles étrangères de zone libre sans limitation d'âge inférieure et laisse aux Allemands les mains libres pour décider de la déportation des enfants dont les parents doivent être arrêtés et déportés ; des enfants dont la plupart sont Français par déclaration. La réalité sera abominable puisque 3.000 enfants en bas-âge seront déportés dans des conditions effroyables sans leurs parents partis deux ou trois semaines avant eux.

En onze semaines entre le 17 juillet et le 30 septembre, 33.000 Juifs arrêtés par des policiers français seront déportés. A la fin de l'année 1942, plus de 42.000 Juifs auront été déportés dont 6.500 Juifs de nationalité française.

Le freinage de la coopération policière massive dans la question juive entre les autorités françaises et la Gestapo est dû à la pression exercée sur Vichy par les Eglises et la population française à la suite surtout des rafles et des livraisons en zone occupée de familles juives en provenance de la zone libre. Cette pression sera permanente ; le 2 septembre 1942 Laval a exprimé à Oberg que « *les exigences que nous lui avons formulées concernant la question juive s'étaient heurtées ces derniers temps à une résistance sans pareille de la part de l'Eglise, le chef de cette opposition anti-gouvernemental étant en l'occurrence le Cardinal Gerlier... Eu égard à cette opposition du clergé, le Président Laval demande que si possible, on ne lui signifie pas de nouvelles exigences sur la question juive. Il faudrait en particulier ne pas lui imposer a priori des nombres de Juifs à déporter... On avait exigé par exemple*

que soient livrés 50.000 Juifs pour les 50 trains qui sont à notre disposition. Il nous prie de croire à son entière honnêteté quand il nous promet de régler la question juive mais dit-il il n'en va pas de la livraison des Juifs comme de la marchandise dans un Prisunic, où l'on peut prendre autant de produits que l'on veut toujours au même prix. En outre et ce sur un ton volontairement badin, il fit remarquer qu'il ne voulait pas du tout poser la question de la contrepartie... ». Laval place les Juifs nés Français en dernière ligne après les étrangers et les naturalisés.

En 1943 il en vient à la dénaturalisation des Juifs naturalisés après la loi du 10 août 1927 ; mais le jour de la promulgation prévue de la loi de dénaturalisation, le 25 juillet, Laval apprend la chute de Mussolini et se défait sur Pétain, lequel demande l'avis de l'Eglise catholique qui s'oppose énergiquement à une pareille mesure grâce à l'intervention de Mgr Chappoulié, représentant des cardinaux à Vichy.

Les Juifs français sont arrêtés soit par les Allemands eux-mêmes et leurs séides français soit par la police française avec l'accord du gouvernement comme à Marseille en janvier 1943, comme lors de la rafle de février 1943 dans une trentaine de départements de l'ancienne zone libre ou bien comme à Bordeaux en janvier 1944.

Au total environ 25.000 Juifs français ont été victimes de la Shoah : un tiers d'enfants français de parents étrangers, un tiers de naturalisés français et un tiers de Juifs nés français, dont un quart nés en Afrique du Nord et trois quarts nés en France.

En définitive, le gouvernement de Vichy ayant accepté de livrer les Juifs considérés comme apatrides en zone libre où il n'y avait que la police française pour les arrêter, Bousquet a pu surmonter les réticences de Pétain et de Laval et engager également la police française en zone occupée contre les Juifs apatrides. Certes il plaçait en dernière ligne les Juifs français et avant tout ceux nés français ; mais la meilleure défense des Juifs français consistait dans le refus d'arrêter pour les déporter les Juifs étrangers

En 1942 quand la partie s'est jouée, Vichy disposait d'importants atouts pour faire reculer les Allemands et pour préserver la vie des Juifs et l'honneur français qu'ont défendus les Eglises et les braves gens qu'étaient les nombreux Justes qui ont protesté et aidé les persécutés : Vichy avait l'Empire, Vichy avait la Flotte, Vichy avait l'économie française qui tournait pour l'effort de guerre allemand, Vichy avait ses forces de police , les seules à pouvoir opérer des rafles massives et qui assuraient la sécurité de l'armée allemande et lui permettait de dégarnir ses troupes à l'Ouest pour les offensives de 1942 à l'Est et dans le Nord de l'Afrique.

L'attelage d'un Maréchal de France et d'un Premier Ministre de la IIIème République était celui que du début à la fin Hitler avait privilégié. Le crime commis par l'Etat français a été de s'associer au IIIème Reich dans le déroulement de la Solution Finale. La proportion des Juifs français victimes de la Shoah inférieure à la proportion des Juifs étrangers n'est ni une excuse ni une justification.

S. Klarsfeld

Le 29 Septembre, superbe gala du Mémorial de la Shoah dans les salons de l'Hôtel de Ville. Anne Hidalgo, Maire de Paris, était l'hôte d'une brillante salle qui a généreusement soutenu le Mémorial et qui a chaleureusement applaudi le Maire de la capitale quand elle a annoncé que l'Hôtel de Chalons-Luxembourg qui fait face au Mémorial ferait bientôt partie du Mémorial. Cette fusion permettra au bâtiment actuel d'être tout entier consacré à son rôle pédagogique et historique. Notons pour la petite histoire que Beate et Serge Klarsfeld, invités d'honneur de ce gala et qui ont plaidé la cause du Mémorial, ont travaillé ensemble en 1961 dans l'hôtel de Chalons-Luxembourg, dont Serge Klarsfeld à l'époque a raconté l'histoire après avoir mené une recherche à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris et aux Archives Nationales.



Serge Klarsfeld dans la salle du Mémorial de la Shoah, entouré de milliers de photos d'enfants juifs déportés de France, qu'il a rassemblées et publiées.

ENTRETIEN

liaisons
LE MAGAZINE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

POLICIERS DANS LA TOURMENTE

RENCONTRE AVEC SERGE KLARSFELD, AVOCAT DE LA CAUSE DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE, HISTORIEN ET ÉCRIVAIN. PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANE BENAÏM

La notion de collaboration policière à la préfecture de Police de Paris a longtemps été un tabou; existe-t-il encore aujourd'hui ?

Serge Klarsfeld Ce tabou n'existe absolument plus aujourd'hui. La vérité historique s'est dégagée véritablement à partir des années quatre-vingt et cela s'est fait au détriment de la réputation de la préfecture de Police. En effet, dans les années soixante-dix, lorsque j'ai débuté mon action, aux yeux de l'opinion publique, les Juifs avaient été dénoncés par leurs « *concierges* ». En réalité, c'est bien le recensement des Juifs qui a déterminé leur destin et non pas les concierges ! De même, une autre fausse idée demeurait dans l'imaginaire collectif : celle que les Allemands avaient arrêté les Juifs. En réalité, la majorité des Juifs a été arrêtée par des uniformes français, surtout à Paris, comme en 1942, où une dizaine de milliers de Juifs ont été arrêtés par la préfecture de Police.

Il aura fallu attendre de nombreuses années avant que la vérité émerge...

SK Puisque nous sommes dans le domaine de la police, il

s'agit du contraire du crime de droit commun. Dans le crime de droit commun, plus le temps passe et plus les preuves s'éloignent, se désagrègent. Dans le crime historique, au contraire, avec le temps, les documents apparaissent et fournissent de précieux renseignements qui nous rapprochent toujours plus de la vérité. Or, l'accès aux documents de la préfecture de Police est resté fermé jusqu'en 1982 ! Mon action a permis l'ouverture des archives après une demande officielle auprès de Monsieur Gaston Defferre, alors ministre de l'Intérieur. À cette époque, l'Inspection générale des services avait émis une note défavorable de 52 pages expliquant les raisons pour lesquelles il ne fallait pas ouvrir les archives. J'ai obtenu gain de cause et j'ai pu me pencher sur les documents encore disponibles concernant les affaires juives.

Beaucoup d'archives ont été perdues ?

SK À la Libération, la préfecture de Police s'est empressée de détruire énormément de documents, en particulier tous les rapports d'arrestations faits par la police judiciaire, ainsi que toutes les fiches d'arrestation relatives à la rafle du

Vel' d'Hiv. Elle a également fait disparaître les fiches des grandes rafles visant les Juifs roumains, baltes, yougoslaves... Toutes ces grandes rafles ont suscité de la documentation. Ces fiches mentionnaient l'identité des personnes visées, indiquaient si elles étaient présentes sur les lieux au moment des passages des forces de l'ordre et puis, surtout, portaient les noms des policiers qui procédaient aux interpellations. La police judiciaire était chargée par les Allemands d'arrestations qui figuraient sur une liste que la Gestapo établissait chaque semaine selon ses critères et en fonction des dénonciations qu'elle recevait. Les Juifs dénoncés étaient ensuite arrêtés pour avoir enfreint la réglementation anti-juive. Les policiers qui les arrêtaient faisaient des rapports. Des milliers de Juifs ont ainsi été arrêtés pendant les quatre années d'Occupation. Tous ces documents relatifs aux arrestations ont été détruits.

Cette destruction massive n'a pas effacé tous les agissements de l'administration ou de ses hommes...

SK Il s'agissait d'une façon de protéger le personnel resté en place après la guerre. À l'exception de quelques policiers virulents ou chargés d'un service précis mis en cause à la fin de la guerre, le personnel est resté en poste. Il est donc difficile d'identifier les cas particuliers de résistance, car ils apparaissaient dans ces mêmes documents. On ne peut donc avoir qu'une vision globale des arrestations conduites par la police municipale, assistée de la police judiciaire. Par exemple, on sait que le 16 juillet 1942, 13 152 Juifs ont été arrêtés, dont 4 115 enfants et que lors des autres rafles, ce sont encore des milliers de Juifs qui ont été arrêtés. Le rôle de la préfecture de Police a donc été très néfaste à l'égard des Juifs, comme lors des deux premières rafles qu'elle a conduites le 14 mai 1941 et le 20 août 1941, montrant son efficacité sans même qu'il y ait eu de lois sur les Juifs français. Il faut dire que depuis les années trente, un climat de xénophobie et d'antisémitisme s'était établi en France. À l'époque, il n'y avait pas de Nord-Africains, pas de Noirs, ou du moins il y en avait peu. Le « Juif » apparaissait donc comme une cible privilégiée. Pour la rafle du 20 août 1941, lorsque la préfecture donne l'ordre d'arrêter des Juifs sur la voie publique quelle que soit leur nationalité, à Paris et en particulier dans le 11^e arrondissement, les policiers vont arrêter plus de 1 000 Juifs français sur la base d'aucune loi et sans demander d'autorisation au gouvernement. En revanche, il existe bien la loi du 3 octobre 1940 pour les Juifs étrangers. En effet, les préfets peuvent interner administrativement les ressortissants étrangers de race juive. Pour effectuer ces arrestations, la préfecture de Police et l'amiral Darlan, chef du gouvernement de Vichy à partir de février 1941, ne demandent aucune autorisation au chef du gouvernement. Cela conduit la préfecture de Police à prendre l'habitude de ne pas demander d'autorisation pour de telles opérations. À la suite de ces premières rafles, le gouvernement de Vichy proteste, non pas auprès des autorités allemandes, mais auprès de la préfecture de Police, pour avoir arrêté des Juifs français sans autorisation. Ces Juifs, pour la plupart,

seront déportés en passant d'abord par Drancy.

Du gardien de la paix aux plus hauts cadres de l'administration, comment se sont appliquées les décisions de Vichy ?

SK La première chose qu'il faut dire, c'est que rien ne s'est déroulé sans l'entière approbation du gouvernement. Même si certains cadres de la police étaient plus antisémites ou zélés que d'autres, on peut cependant noter qu'en règle générale, les rafles vont donner des résultats moindres que ceux espérés par le préfet ou les autorités allemandes. Pour les rafles en zone libre, il y a simplement une demande de Laval qui demande que les parents arrêtés prennent leurs enfants avec eux. Il souhaite surtout éviter que la population s'émeuve devant une séparation des enfants de leurs parents. Il lui est impossible de justifier un tel acte aux yeux de l'opinion publique en disant qu'il garde les enfants en zone libre, car les parents vont être tués. Avec cynisme, il se présente devant l'opinion publique comme celui qui a obtenu des Allemands que les parents gardent leurs enfants, voulant faire passer sa décision comme « humanitaire ». Mais dans une note adressée à Theodor Dannecker, capitaine SS représentant d'Adolf Eichmann à Paris, il avoue se désintéresser du sort des enfants juifs en zone occupée. Il rappelle aux Allemands qu'en la matière, cette décision leur appartient. Cependant, ce ne sont pas les autorités allemandes qui trancheront la question du sort des enfants lors de la réunion du 17 juillet

Les résultats des rafles démontrent qu'il existe des fuites émanant de la préfecture de Police et que de nombreux policiers de la base sont allés prévenir des Juifs.

1942, mais les cadres de la préfecture, et notamment Jean Leguay, représentant de René Bousquet, qui a autorité sur tous les préfets de la zone occupée pour les relations avec la police allemande. À ce moment, les dirigeants allemands tel Herbert Hagen, bras droit du chef des SS en France, constatent que les policiers français ont insisté à plusieurs reprises pour que les enfants accompagnent leurs parents. Néanmoins, au vu des objectifs escomptés, les résultats des rafles démontrent qu'il existe des fuites émanant de la préfecture de Police et que de nombreux policiers de la base sont allés prévenir des Juifs. D'après

des témoignages de survivants, on constate que lors des opérations, beaucoup de portes n'ont pas été enfoncées et qu'il suffisait d'être silencieux pour ne pas être arrêté. On peut donc conclure que le policier de base était plus compatissant que le préfet de Police.

Par rapport au déblocage des consciences, est-ce que le discours en 1995 de Jacques Chirac pour l'anniversaire de la rafle de Vel' d'Hiv marque un tournant aussi dans la reconnaissance de la responsabilité de l'État ?

SK Oui, on a beaucoup milité pour un pareil discours. L'importance de ce discours est la rupture qu'il représente avec tous les prédécesseurs, du général de Gaulle à François Mitterrand. Ce n'est plus seulement l'État français qui est en cause, c'est aussi la France. Pour quelqu'un comme Jacques Chirac qui a été enfant pendant la guerre, Pétain aussi représentait la France. Pour moi également, c'était la France.



Contrôle d'identité des Juifs étrangers arrêtés par la police française, lors de la rafle du 20 août 1941 à Paris.

© MÉMORIAL DE LA SHOAH



Policiers français et soldats allemands lors de la rafle du 20 août 1941 à Paris.

© MÉMORIAL DE LA SHOAH / BUNDESARCHIV

Il y avait deux France : celle du général de Gaulle avec la Résistance et celle de Pétain, mais il s'agissait d'une guerre civile. Après la guerre, on a fait de Pétain et de Laval une parenthèse. C'est comme si des gangsters s'étaient emparés du pouvoir. Or ils ont été élus. Les pleins pouvoirs ont été accordés à Pétain par la représentation nationale. Laval n'était pas plus un gangster, il a été trois fois Premier ministre de la Troisième République, tout comme monsieur Raffarin ou monsieur Chirac. La rupture était donc de dire que Pétain avait également été la France et que le pays devait aujourd'hui assumer ce qui avait autrefois été fait en son nom. À la suite du discours de Pétain du 17 juin 1940, la préfecture de Police est vue comme un instrument du régime collaborateur. Des milliers d'enfants sont arrêtés et ensuite transférés par la

Il y avait deux France : celle du général de Gaulle avec la Résistance et celle de Pétain, mais il s'agissait d'une guerre civile.

préfecture de Police dans deux camps du Loiret, et séparés de force de leurs parents pour ensuite les déporter seuls. Certes, c'est le crime de Vichy, mais exécuté par la préfecture de Police.

L'application de la politique allemande par la préfecture de Police commence-t-elle au moment de l'armistice en juin 1940?

SK Non : en octobre 1940, avec une ordonnance allemande qui institue le recensement des Juifs en zone occupée. Un commando est alors détaché auprès de la préfecture de Police pour surveiller l'établissement du fichier juif. Ce fichier est établi par la préfecture de Police. Jamais les Allemands ne feront état d'une résistance de l'administration par rapport aux instructions données. En effet, Vichy, qui a décidé de constituer un statut des Juifs en octobre 1940, considère comme normal de fichier les Juifs et donc de les recenser en zone occupée, à la suite de la demande des Allemands. Ce décompte à Paris pour le département de la Seine à cette époque s'élève alors à 150 000 personnes.

Est-ce qu'à ce moment, certains cadres de la police réfractaires à ces décisions sont épurés ?

SK C'est possible, mais je n'ai aucun élément sur ce point. À mon avis, s'il y a eu épuration, ce n'est pas sur l'aspect de la résistance, car il n'y avait pas de résistance dans la police à ce moment, mais c'est sur le fondement d'appartenance aux francs-maçons, ou de sympathies politiques pour la gauche. On sait qu'il y a eu, de 1936 à 1940, des gouvernements socialistes, ou de centre gauche. Les commissaires de droite connaissaient les personnes qui avaient été protégées ou poussées en avant par des hommes politiques de gauche. Il y a sûrement eu une épuration de ces commissaires de police, tout comme il y a eu une épuration des préfets.

Un peu plus tard, la Milice se met en place...

SK La Milice apparaît en 1943, mais il n'existe pas de lien avec la préfecture de Police. Il y avait au contraire une animosité à l'égard de cette organisation politique. Ce qu'il faut noter, avec le temps qui passe, c'est qu'à partir de cette année, quand

les Allemands font arrêter des Juifs français par l'intermédiaire des préfetures, on constate une obéissance aveugle qui se fait sans protester... comme à Bordeaux, en janvier 1944, où plusieurs centaines de Juifs français sont arrêtés par la police française. Mais la préfecture de Police continue aussi à diriger ses coups sur les Juifs étrangers. De 1942 à 1944, elle ne procède cependant à aucune rafle massive de familles juives françaises parce qu'elle redoute des représailles en cas de défaite allemande face aux Alliés. Pour cette raison, la préfecture a sans doute préféré cibler des Juifs étrangers. Les Juifs français laissaient des familles derrière eux, avec autant de témoins susceptibles de réclamer d'éventuelles sanctions après la guerre.

Et les brigades spéciales ?

SK Celles-ci étaient chargées de mener des actions contre la Résistance dirigée par des groupes communistes et juifs. Mais elles ne visaient pas de populations ciblées civiles et désarmées.

Malgré un contexte de xénophobie et d'antisémitisme, est-ce que la rafle du Vel' d'Hiv, par son ampleur, marque les esprits des policiers ?

SK Non, je ne crois pas. Lorsque l'on étudie les rafles qui suivent, on constate qu'elles ont été proportionnellement plus efficaces. Les rafles des Juifs roumains du 23 septembre 1942 et des Juifs grecs du 5 novembre 1942, seront saluées par les Allemands qui félicitent la préfecture de Police. Donc, je crois que c'est entré dans la norme plutôt qu'autre chose. D'ailleurs, on ne voit pas de policiers sanctionnés après la rafle du Vel' d'Hiv. Il existe bien plusieurs témoignages qui montrent que des policiers ont laissé partir des enfants, ont même donné de faux papiers ou n'ont pas enfoncé de portes, mais ces comportements n'ont pas été remarqués, ni notés par les cadres responsables de la rafle. Ce sont les victimes qui ont témoigné, affirmant qu'un certain nombre de policiers avaient eu une attitude compatissante, tandis que d'autres victimes avaient eu à faire à des policiers qui l'étaient beaucoup moins.

Est-ce que pour vous cela signifie que les rouages de cette répression s'étaient bloqués ?

SK Ça montre que la police n'était pas enthousiaste.

Que répondre à la délicate question du policier qui doit exécuter un ordre moralement répréhensible, mais imposé par un gouvernement légal ?

SK Personnellement, c'est pour cette raison que nous nous sommes attaqués aux responsables : René Bousquet, Jean Leguay, Maurice Papon et non pas à l'exécutant de base. Souvent l'exécutant de base, c'était un policier modeste avec une femme sans emploi, ou avec un faible revenu et une famille. Ce dernier pouvait-il risquer sa place ou sa vie alors qu'il avait des enfants ? La préfecture était prudente. Elle confiait en principe à une équipe de deux policiers qui ne se connaissaient pas le soin d'arrêter cinq familles pour une rafle. Est-ce que les policiers pouvaient revenir sans personne ? D'après les résultats, ils revenaient en général avec deux ou trois familles. Peut-être certains avec cinq familles. Mais

puisque l'on n'a plus les documents, il est impossible d'épiloguer, ou de dresser des hypothèses. Pour ma part, je dresse la théorie que la plupart d'entre eux n'ont pas fait de zèle et n'avaient pas d'enthousiasme à remplir cette tâche. Ce qui est certain, c'est que si l'on demande à une masse de policiers de mener une rafle, on ne peut pas s'attendre à n'avoir aucune personne arrêtée. Si aucune personne n'avait été arrêtée, les Juifs auraient érigé une statue en l'honneur de la France en Israël pour la remercier. La France n'aurait pas la réputation qu'elle a par exemple aux États-Unis, où l'on assimile à tort la population française et le gouvernement de Vichy. Alors que ce n'est pas vrai ! Dès juillet 1942, la population a réagi aux arrestations de femmes et d'enfants en les aidant. C'est pour cette raison que les trois quarts des Juifs étaient vivants à la fin de la guerre. La préfecture de Police aurait pu arrêter 30 000 Juifs, voire 40 000 Juifs. Elle avait leurs adresses. Les Juifs vivaient chez eux à Paris. Les enfants allaient à l'école avec l'étoile jaune sans savoir s'ils retrouveraient leurs parents en rentrant le soir, ou si la police irait les chercher à l'école, ou à la sortie des classes, ou encore les arrêter dans la rue. Ils ne savaient rien. Mais la préfecture de Police a refusé de donner aux Allemands les listes des Juifs français dans la dernière période. Elle comprenait que les Allemands allaient perdre et elle avait peur des représailles. La préfecture n'a pas mené de rafles massives contre les Juifs français, ce qui explique que les enfants juifs français et même étrangers, allaient à l'école avec leur étoile jaune. Il y avait au moins 30 000 à 40 000 Juifs à Paris en juillet 1944. La préfecture aurait pu les arrêter, mais elle ne l'a pas fait et n'a pas laissé les Allemands le faire en lui communiquant la liste.

Est-ce que beaucoup de cadres ont bénéficié de clémence ou de l'oubli dans l'après-guerre ?

SK Certaines personnes ont été épurées, comme le préfet Bussièrre, qui a lutté contre la Résistance et qui a d'ailleurs

La préfecture n'a pas mené de rafles massives contre les Juifs français, ce qui explique que les enfants juifs français et même étrangers allaient à l'école avec leur étoile jaune.

été condamné. Mais il y a eu une indulgence, une clémence justifiée par le fait que les ordres venaient du gouvernement. Pour les autres, ceux qui étaient à Drancy ou à la préfecture de Police, c'est-à-dire ceux qui se sont occupés du « problème Juif », il n'y a rien eu. D'une part, parce qu'il n'existait aucune réclamation vigoureuse de la part de la communauté juive ; les Juifs étaient abattus, ils revenaient dans un environnement hostile parce qu'ils cherchaient à reprendre leurs appartements, ou boutiques confisqués. Il aurait fallu qu'il existe un organisme qui porte des réclamations, mais cela n'existait pas. Puis, d'autre part, il existe une thèse « sociologique » qui s'est illustrée lors du procès de René Bousquet en 1949. En effet, le procureur de la République a rappelé que Bousquet avait réussi à obtenir des Allemands que les rafles soient effectuées exclusivement par la police française. Cela a fondé une légende selon laquelle les Juifs étaient arrêtés bien plus gentiment par la « seule police française », que par la police allemande. Mais la

réalité était tout autre. La police allemande, spécialisée dans la lutte contre la résistance et les Juifs, était trop peu nombreuse. Elle ne représentait environ que 2 000 policiers professionnels et spécialistes sur l'ensemble du territoire français. Par conséquent, la seule solution pour arrêter les Juifs de manière efficace était d'obtenir du gouvernement de Vichy la mise à disposition des forces préfectorales, soit les policiers et les gendarmes. On ne peut pas savoir ce qu'auraient fait les Allemands si le gouvernement de Vichy avait refusé. Tout ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que les Juifs, des familles entières et des milliers d'enfants, se sont fait arrêter par des policiers en uniforme français appelés « *gardiens de la paix* ». Et c'est cela qui restera dans l'Histoire, au passif, certes, du gouvernement de Vichy, mais également de la France, même si la population a bien réagi dans une période où la représentation nationale n'existait plus. Il n'y avait pas d'Assemblée nationale, ni de référendum sur la question juive et même les ministres n'ont pas été consultés, mais simplement informés. Il s'agissait donc bien d'un état autoritaire dans lequel les décisions étaient prises par le chef de l'État, Pétain, le chef du gouvernement, Laval, et son ministre de la Police, Bousquet, qui ont imposé à l'ensemble des ministres et des Français toutes les décisions dans ce domaine. Les autres n'ont pas eu voix au chapitre.

Est-ce que l'État avait conscience de la portée de ses actes ?

SK Les responsables ne se rendaient pas compte du crime qu'ils commettaient. Ils considéraient les Juifs comme des boucs émissaires, ils étaient responsables de leur défaite, des changements des mœurs. Et puis, ils ne voyaient pas les souffrances qu'ils généraient, à part peut-être Pétain. De par ses fonctions militaires, il avait l'habitude d'envoyer des personnes à la mort. Quant à Laval, son comportement s'explique par passion politique pour asseoir son pouvoir auprès des Allemands. En ce qui concerne Bousquet, il s'agit d'un technocrate brillant qui n'est jamais allé sur le terrain, il n'a jamais vu un camp. Et puis l'Allemagne, consciente de l'action qu'elle demandait au gouvernement de Vichy peu enthousiaste, offrait des contreparties. D'ailleurs, Vichy était réticent à l'idée de déporter des Juifs français ; le gouvernement va donc assumer l'obsession allemande de déporter des Juifs en posant certaines requêtes, comme le choix de ne pas déporter de Juifs français. Mais les responsables de Vichy ne s'étaient pas véritablement plongés dans le problème des Juifs étrangers. Que faire quand on arrête des Juifs étrangers, alors que leurs enfants sont Français ? La réponse sera la déportation de 3 000 enfants français pour qu'ils restent soi-disant avec leurs parents. À ce propos, Xavier Vallat, alors commissaire général aux questions juives, dit de ces enfants qu'ils ne sont que des « *stagiaires de la nationalité française* » dans l'attente de choisir définitivement leur nationalité à leur majorité. Malheureusement, dans un régime

autoritaire, les erreurs sont tragiques. Par ailleurs, les choix des responsables de camps de rétention comme Drancy se sont portés sur des personnes dociles... parfois antisémites. Concernant la préfecture de Police, il existait un service des affaires générales et des affaires juives avec, en son sein, un haut fonctionnaire, André Broc, qui était en charge de déterminer qui était juif ou pas en cas de contentieux. Cet homme a envoyé de nombreuses personnes à une mort certaine, il n'a pourtant pas été poursuivi après la guerre. Il est même devenu l'un des plus grands avocats en matière de droit administratif. Dans ce contexte, le comportement du policier de base, finalement aveugle, ne peut être jugé qu'au cas par cas. Mais il est trop tard pour le faire aujourd'hui et les documents n'existent plus.

Est-ce que l'antisémitisme était quelque chose de profondément ancré dans la mentalité de la police ou le recensement était-il perçu comme un acte administratif classique ?

SK Non, il existait déjà un climat antisémite avant la guerre, exacerbé par certaines affaires, comme avec Stavis-ky. À ce titre, la préfecture de Police était plus gangrenée que l'opinion publique. L'opinion publique a plutôt bien réagi, certes tardivement en 1942, mais elle sut montrer son désaccord avec Vichy. Jusqu'alors, n'étaient arrêtés que des hommes, ce qui paraissait presque « *normal* » dans un contexte de guerre. Il y avait déjà de nombreux prisonniers de guerre dans des camps, près

Dès qu'il y a eu des déportations, des rafles qui ont également visé les femmes et les enfants, les Français ont vécu ces arrestations de la France par le gouvernement de Vichy comme des trahisons et ont commencé à aider les Juifs.

d'un million et demi, alors de nouvelles arrestations avec des hommes juifs ne détonnaient pas, surtout qu'ils étaient détenus dans des camps sans que l'on sache alors ce qui s'y passait. Mais dès qu'il y a eu des déportations, des rafles qui ont également visé les femmes et les enfants, les Français ont vécu ces arrestations de la France par le gouvernement de Vichy comme des trahisons et ont commencé à aider les Juifs. Vichy s'est donc rendu compte que l'opinion publique s'opposait à ces mesures et le gouvernement a donc freiné sa collaboration avec les Allemands.

Que pensez-vous de la mise en place, depuis 2005, de visites organisées par la préfecture de Police au Mémorial de la Shoah pour chaque nouvelle promotion de gardiens de la paix, d'officiers et de commissaires ?

SK C'est évidemment une bonne initiative. J'ai d'ailleurs pris la parole une ou deux fois lors de ces promotions. Je m'adresse aussi depuis dix ans aux élèves de l'École nationale de la magistrature qui visitent ce site pour évoquer cette période complexe et douloureuse. C'est une bonne chose que la police se rende sur ce site. Encore aujourd'hui, le rôle du policier est difficile. Lorsqu'il faut procéder à des expulsions d'étrangers à la suite des décisions de justice, il est parfois très délicat de savoir où se trouve le devoir du policier.

LA RAFLE DU VEL' D'HIV, CÔTÉ ARCHIVES

EN 2012, À L'OCCASION DES 70 ANS DE LA RAFLE DU VEL' D'HIV, PERPÉTRÉE LES 16 ET 17 JUILLET 1942, LA PRÉFECTURE DE POLICE A ORGANISÉ UNE EXPOSITION SANS PRÉCÉDENT SUR CE THÈME. TRANSPARENCE ET DEVOIR DE MÉMOIRE. AC

Au départ, il y a eu la démarche d'un homme, Charles Trémil, venu un jour faire des recherches généalogiques au service des archives de la préfecture de Police sur sa mère qui avait été arrêtée durant la rafle du Vel' d'Hiv. À cette occasion, il découvre la richesse des archives de la préfecture de Police concernant le 3^e arrondissement, les seules pour tout Paris à avoir miraculeusement échappé à la destruction des documents liés à la persécution des Juifs imposée en 1947 par le ministère de l'Intérieur, qui avait souhaité faire « *disparaître tous les documents créant des distinctions d'ordre racial entre Français* ». Président de l'association « Histoire et mémoire du 3^e arrondissement » et membre de l'association des Fils et Filles des déportés juifs de France présidée par Serge Klarsfeld, l'homme suggère à la préfecture de police d'exposer publiquement ces documents historiques. Il obtient l'accord du préfet de Police de l'époque.

LES FACETTES SOMBRES DE LA POLICE

« *Il s'agissait d'une démarche de transparence auprès du public sur l'histoire de la préfecture de Police, en montrant ses facettes les plus sombres. Cela illustre aussi la politique d'ouverture menée par ce service dès la fin des années 1990* », explique Olivier Accarie, à l'époque responsable de la salle de lecture du service des archives de la préfecture de

Police, aujourd'hui rédacteur au 2^e bureau de la direction de la police générale. Ce dernier se voit alors confier la coordination de l'exposition, organisée et présentée à la mairie du 3^e arrondissement de juillet à septembre 2012. « *J'ai rassemblé des centaines d'archives sur cette période noire, à commencer par les documents incontournables. Parmi eux, la circulaire du 13 juillet 1942 adressée par le directeur de la police municipale de la PP à tous les commissariats parisiens, contenant toutes les modalités pratiques de la rafle du Vel' d'Hiv en vue d'arrêter les Juifs étrangers à Paris: catégories de personnes concernées ou épargnées – femmes enceintes par exemple –, équipes de policiers à constituer, distribution de fiches comportant les listes et adresses, lieux de préinternement et de tri des Juifs dans les arrondissements de Paris (gymnases, cours d'école), objectif*

chiffré du nombre de Juifs à arrêter par arrondissement, etc. », précise Olivier Accarie, qui ajoute : « *au total, 13 152 personnes ont été arrêtées sur les 27 000 prévues* ». Autour de ces documents généraux étaient présentées les archives propres au 3^e arrondissement : le registre du recensement des Juifs ordonné le 27 septembre 1940, la confiscation des postes de radio (1941), l'obligation du port de l'étoile jaune (ordonnance du 29 mai 1942, assortie du nom des familles concernées), l'apposition d'un tampon rouge sur les tickets de rationnement des Juifs (décembre 1942), seulement autorisés à venir retirer leur nourriture à certaines heures, lorsqu'il n'y avait plus rien dans les magasins d'alimentation, « *bref, les mesures destinées à brimer les Juifs par tous les moyens* », commente Olivier Accarie. Également exposés, des documents sur l'organisation de la préfecture de Police à l'époque ou illustrant les difficultés auxquelles étaient confrontés les Parisiens dans leur vie quotidienne : files d'attente devant les boutiques, couvre-feu, etc. Le public pouvait aussi découvrir d'autres éléments inédits, moins courants, registres d'internement sur lesquels figurent des noms comme ceux d'Hélène Berr, cette jeune étudiante juive ayant, à l'instar d'Anne Franck, tenu un journal pendant l'Occupation, mentionnant toutes les brimades, du port de l'étoile jaune à l'interdiction de sortir le soir : « *Nous avons retrouvé*

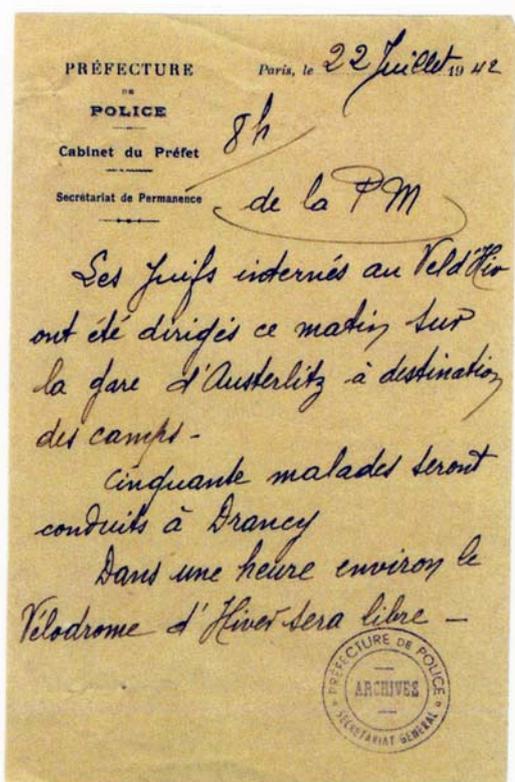
Hélène Berr, cette jeune étudiante juive ayant, à l'instar d'Anne Franck, tenu un journal pendant l'Occupation, mentionnant toutes les brimades, du port de l'étoile jaune à l'interdiction de sortir le soir.

sa trace dans les registres d'internement du dépôt de la préfecture de Police. J'ai jugé intéressant d'exposer ces documents aux visiteurs », ajoute Olivier Accarie. En 1944, Hélène Berr sera arrêtée et déportée : elle mourra dans les camps. Des documents évoquent aussi le triste parcours de Dora Bruder, lycéenne arrêtée et déportée en 1942 et rendue célèbre par le roman éponyme de Patrick Modiano.

LA PP CÔTÉ RÉSISTANCE

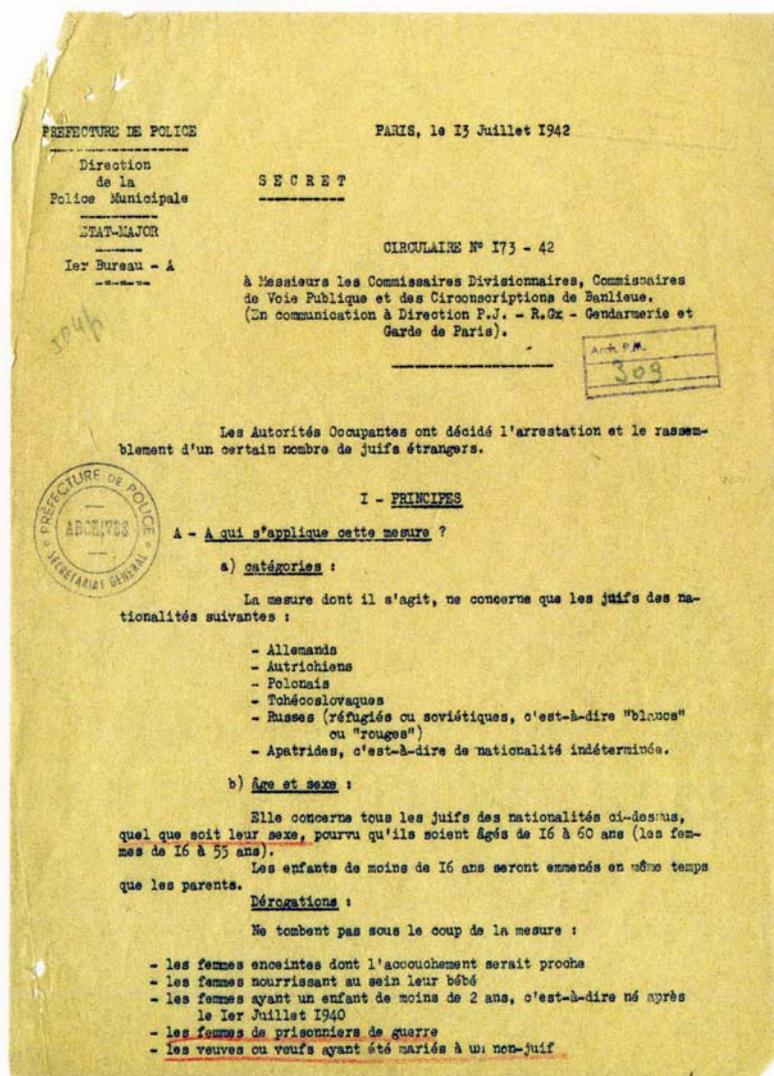
Un autre versant de l'exposition révélait l'action de résistance de nombre de policiers : « *Outrés par ce qu'on leur demandait de faire, certains ont tenté d'entraver les ordres de la hiérarchie* », indique Olivier Accarie, qui explique ainsi l'écart entre le nombre d'arrestations prévues au départ pour la rafle du

L'exposition des archives de la police s'achevait par l'évocation de la mémoire du Vélodrome d'Hiver, détruit en 1959, et la présentation du discours du président de la République le 16 juillet 1995, qui reconnaissait officiellement le rôle des autorités françaises dans les persécutions.



▲ Note d'information transmise au cabinet du préfet de Police par la direction de la police municipale.

© PRÉFECTURE DE POLICE



▲ Première page de la circulaire adressée aux commissariats contenant les modalités pratiques de la Rafle du Vel' d'Hiv : catégories de Juifs concernés, composition des équipes d'arrestation, objectifs chiffrés, etc.

© PRÉFECTURE DE POLICE

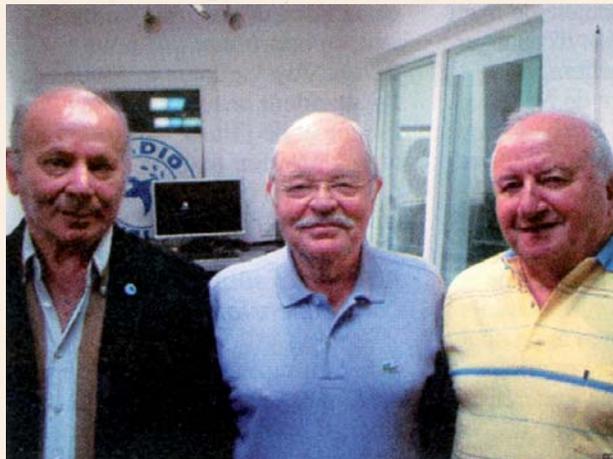
Vel' d'Hiv et celles effectivement réalisées. Était notamment évoqué l'inspecteur divisionnaire Belbéoch, reconnu Juste parmi les nations, le cas d'un policier du service spécial des affaires juives de la police judiciaire qui prévenait les Juifs la veille de leur arrestation, ou encore le gardien de la paix Louis Huet, arrivé volontairement avec une demi-heure de retard à sa prise de service le 13 juillet 1942, premier jour de préparation de la rafle du Vel' d'Hiv : « Dans son dossier de Victime du devoir, on voit qu'il a par la suite constamment cherché à changer de service pour éviter de procéder à des arrestations et à des persécutions contre des Juifs. Il est mort pendant les combats de la Libération ». L'exposition s'achevait par l'évocation de la mémoire du Vélodrome d'Hiver, détruit en 1959, et la présentation du discours du président de la République le 16 juillet 1995 qui reconnaissait officiellement le rôle des autorités françaises dans les persécutions. Plus de 6 000 visi-

teurs ont parcouru cette exposition, qui a aussi eu un grand retentissement dans la presse étrangère. « Beaucoup de gens en sont partis très émus », commente Olivier Accarie, qui cite le caractère particulièrement poignant des centaines de lettres adressées au préfet de Police de l'époque par des proches de personnes rafées afin d'obtenir leur libération. Ou encore, des commentaires laissés sur le livre d'or, comme : « Ici, l'histoire n'est plus une évocation froide de l'événement : elle devient le rappel de la vie, de la vie de ceux qui ont été. Puisse-t-elle nous en souvenir ». À travers cette commémoration, les visiteurs ont également apprécié la démarche de transparence de la préfecture de Police, soulignée par la présence de nombreux élus ou personnalités, telles que Beate Klarsfeld ou Robert Paxton. Venu seul, le Grand Rabbín de France a tenu à précéder et à conclure sa visite par un émouvant recueillement, prière silencieuse à la mémoire des victimes de cette terrible rafle.

COMMÉMORATION

En souvenir des 28 enfants de l'orphelinat de la Varenne

Le 3 septembre Michel Dluto, président du « Groupe Saint-Maurien contre l'Oubli, président de la Communauté juive de La Varenne, Albert Szerman rescapé de la rafle de l'orphelinat de La Varenne et Maurice Zsynzajn, porte-drapeau de Drancy, ancien de l'orphelinat sont venus dans l'émission Mémoire et Vigilance sur Radio Shalom évoquer le souvenir des 28 enfants de l'orphelinat et de la pension Zysman de La Varenne et de ses cadres, qui furent raflés le 22 juillet 1944, et qui furent déportés et assassinés à Auschwitz le 31 juillet par le convoi 77. Entre le 21 et le 25 juillet 1944, selon le rapport de Serge Klarsfeld, plus de 250 enfants furent arrêtés dans les centres de l'UGIF de Paris et de sa région par les soins du terrible Brunner. La plupart perdirent la vie. Chaque année, comme ce fut encore le cas le 6 juillet dernier, à l'initiative de la Communauté juive de La Varenne, du Groupe Saint-Maurien contre l'Oubli, et de la ville de Saint-Maur, un hommage fidèle est rendu aux 28 en-



De droite à gauche:
Albert Szerman,
Michel Dluto et
Maurice Zsynzajn

fants et aux 6 monitrices de l'orphelinat et de la pension Zysman, au Centre Hillel de La Varenne-Saint-Hilaire. Ce n'est pas sans émotion que les intervenants confèrent combien cet hommage rendu aux enfants leur tenait à cœur. Quant à Albert Szerman 78 ans, le seul rescapé, retiré le jour même de la rafle pour raison de santé, et confié plus tard

à un couple de Justes, il n'a jamais oublié ce jour funeste : « 70 ans après, les cauchemars hantent toujours mes nuits et dans ma mémoire se bousculent tous ces visages affreusement tristes pour qui amour et confiance ne furent que de vains mots. Au moment de partir, ils avaient dans le regard ce reste d'innocence que la détresse a défloré. Privés d'un père et d'une mère, disparus dans la tourmente, ils ont tendu leurs petites mains à leurs bourreaux, sans même comprendre qu'ils seraient victimes de la barbarie des hommes... » ●

C.B.



Notre amie Monique Nadanowska a fleuri le 26 août 2014 pour les FFDJF la stèle que nous avons apposée le 26 août 1992 à Vichy devant l'Hôtel du Parc, siège de l'Etat Français, pour commémorer la grande rafle des Juifs considérés comme apatrides par le gouvernement de Vichy le 26 août 1942.



DISPARITIONS

Alexandre Marchac,
son fils
et son épouse, Nathalie,
Nathalie Marchak Franchi,
sa fille
et son époux, Gérard,
Ses petits-enfants,
Marguerite Mitz-Ronjat,
sa sœur,
Vladimir Mitz,
son frère
et leurs conjoints,
Ses neveux et nièces,

ont l'immense tristesse de faire part
du décès de

M^{me} Nina MITZ,
veuve du **docteur Daniel MARCHAC,**
senior managing director,
président-directeur général
FTI Consulting France,
ancienne conseillère
en communication internationale
auprès du Ministère de l'économie
et des finances de 1997 à 2002,
fondatrice du Centre d'accueil
de la presse étrangère à Paris,
ancienne élève de l'INSEAD
et de l'IHESI,
chevalier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques auront lieu le jeudi
28 août 2014, à 14 h 30, au Nouveau
cimetière de Boulogne-Billancourt,
48, avenue Pierre-Grenier (Hauts-
de-Seine).

Serge et Suzy Hajdenberg,
Henri et Nicole Hajdenberg,
Elisabeth et Henri Orland,
ses enfants et leurs conjoints,

Noémie, Yaël, Judith, Déborah, Jérémy,
Michaël, Jonathan et Chloé,
ses petits-enfants
et leurs conjoints

Et ses dix-neuf arrière-petits-enfants,

ont la profonde tristesse de faire part
du décès de leur mère, grand-mère
et arrière-grand-mère.

Marie Masza HAJDENBERG,
née MELCER,

survenu le 9 novembre 2014,
dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi
13 novembre, à 14 h 45, au cimetière
parisien de Bagneux.

La mémoire de sa fille

Monique

est rappelée en ces circonstances.

Madame HAJDENBERG était une grande dame:
militante juive pendant l'Occupation, elle
a su insuffler avec son mari la volonté du
militantisme chez leurs quatre enfants;
Serge a créé la radio juive libre et
Radio J, Henri a créé le Renouveau Juif
et a brillamment assumé la présidence
du CRIF, Elisabeth et Monique ont, comme
leurs frères milité dès 1971 à nos côtés
et tous les quatre ont connu la prison
à Essen et à Cologne.

Née de parents polonais déportés dans un camp de personnes déplacées Nina était une personnalité
brillante dont la carrière a été remarquable. Epouse du Dr. Daniel Marchac, meilleur ami de Serge
Klarsfeld, elle a toujours été avec lui un fidèle soutien des Fils et Filles, dont le couple était membre.
Toute notre sympathie et notre affection à leurs enfants, Sacha et Nathalie.

Notre ami Antoine Duhamel nous a quittés. Il avait fait partie avec son épouse Elisabeth, du
groupe des Fils et Filles qui, pour la première fois en 1993 a accompli un pèlerinage dans les
Etats Baltes en y apposant à Kaunas et à Tallin des stèles et plaques commémorant les
déportés du convoi n° 73. Antoine était le fils du grand écrivain Georges Duhamel.

Georges Mayer, dont le père déporté survivant, fut l'auteur du premier livre de la Collection
« Témoignages » de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, a créé, comme nous vous
l'avions annoncé dans le bulletin 124, l'association « Les Familles et amis des déportés du
convoi 77 ». Pour le rejoindre, son e-mail : mayer.georges@gmail.com

Le Mémorial de la Shoah propose 4 voyages de groupe à Auschwitz-Birkenau, les dimanche
25 janvier, 8 février, 15 et 22 mars 2015 : participation aux frais 360 euros. Vous adresser à
Valérie Ezra tel 0153011715, fax : 0153011744, e-mail : ezra@memorialdelashoah.org

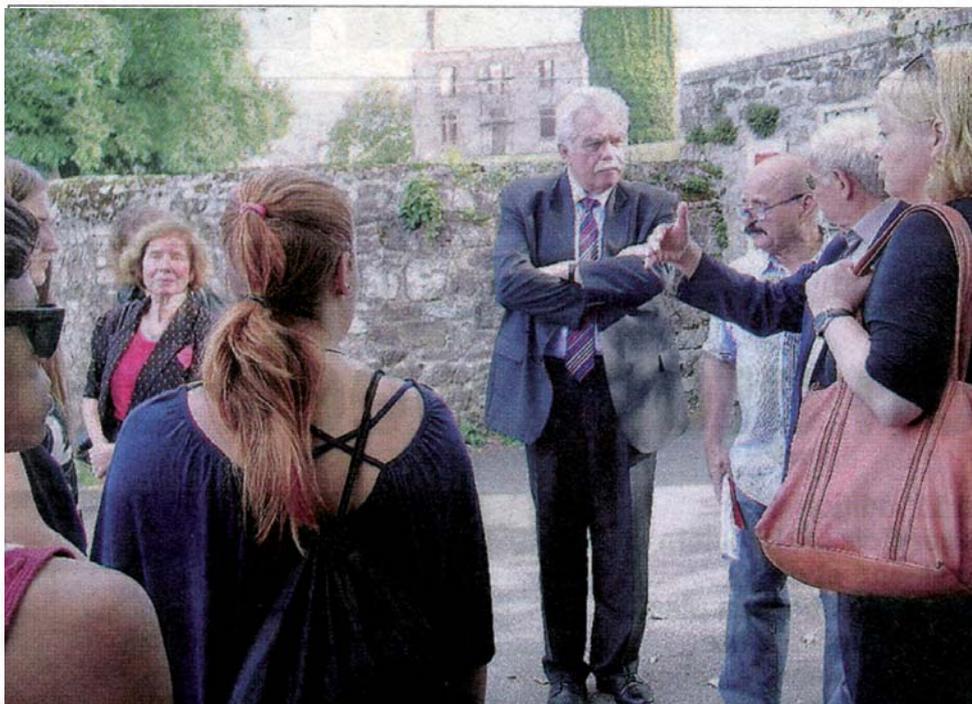
Mercredi 10 décembre à 20h. **Claude Bochorberg** présentera à la **Synagogue Charles Liché**
14 Place des Vosges, le Professeur **Jacques Semelin**, pour une conférence intitulée :
« Shoah : Comment 75 % de Juifs en France ont échappé à la mort ».
Réservation au : 01 43 48 82 et à synadesvosges@noos.fr

"Lutter contre le néonazisme"

La députée du parti Die Linke Gesine Lötzsch accompagnait hier une délégation de jeunes Allemands avec le député André Chassaing et Beate Klarsfeld.

Laurent Borderie
laurent.borderie@centrefrance.com

La visite d'André Chassaing était emplie d'émotion hier à l'issue de la visite du village d'Oradour-sur-Glane. Le député de la gauche démocrate et républicaine était invité par les élus du parti Die Linke qui représentent la gauche de la gauche allemande et avec lesquels il se sent beaucoup d'atomes crochus. « C'est avec enthousiasme que j'ai accepté l'invitation de la députée allemande Gesine Lötzsch, représentante du parti de gauche Die Linke. Je n'étais jamais venu à Oradour. J'ai pu visiter le village avec Robert Hébras l'un des survivants du massacre, j'ai rencontré Beate Klarsfeld qui est une figure de la lutte contre le nazisme et qui œuvre au quotidien pour la mémoire de la Shoah. Je suis heureux d'avoir fait ces rencontres et d'avoir pu profiter de la visite guidée par Robert Hébras dont j'estime qu'il est une grande figure de notre époque, un homme de dialogue et de paix qui a été salué par les jeunes Allemands qui étaient invités par Die Linke ».



AVEC TÉMOIGNAGE. Les jeunes Allemands de la délégation découvrent le village martyr en présence d'André Chassaing, de la députée allemande Gesine Lötzsch, de Beate Klarsfeld, et de leur guide Robert Hébras. PHOTO NADINE PERADON

Dans le cadre des nombreuses animations initiées par l'association "Courage Civil", Gesine Lötzsch encadrerait hier une visite du village d'Oradour avec 12 jeunes Allemands.

Beate Klarsfeld profondément émue

« En ces temps difficiles, il est nécessaire, lorsque l'orage semble monter en Europe et partout dans le monde de saluer l'œuvre des jeunes Allemands qui s'engagent contre la montée des idées néonazies dans notre pays. Nous en-

courageons la jeunesse de notre pays à participer à ce long combat. Il est nécessaire que les adolescents s'approprient ce combat et je suis heureuse qu'ils puissent rencontrer une grande figure comme Robert Hébras qui est un homme de paix et d'engagement. En outre, nous avons la chance de pouvoir compter sur la présence de Madame Beate Klarsfeld à l'occasion de ce voyage qui, avant de nous amener à Oradour, nous a permis de décou-

vrir le Mont Valérien hier, et avant-hier de participer à un grand colloque à l'institut Goethe. Ont été évoquées de nombreuses questions consacrées à l'écriture de l'histoire et à son enseignement en France et en Allemagne ». Dans les rangs de la délégation Beate Klarsfeld, profondément touchée par l'ampleur du massacre, était elle aussi un symbole. Robert Hébras et elle-même agissent de concert à la construction d'une Europe de dialogue et de paix. ■

La présidente de la Cour d'assises de Cologne n'a toujours pas annoncé sa décision d'ouvrir ou non le procès de Werner Christukat, un des exécutants du massacre d'Oradour sur Glane. Redevenu avocat pour pouvoir assister les deux parties civiles qu'il représente, Serge Klarsfeld attend patiemment de savoir si 36 ans après le procès de Cologne (qui s'est ouvert en octobre 1978) il pourra de nouveau se retrouver à la Cour d'assises de Cologne accompagné de Fils et Filles. Beate Klarsfeld pour sa part a accompagné le 5 septembre une délégation de jeunes allemands à Oradour après les avoir conduits avec Serge au Mont-Valérien.

Un hommage légitime rendu à un homme d'une dimension rare

Le 26 octobre sous l'égide de l'Association Morial s'est déroulé au Centre Rachi un colloque exceptionnel animé par Michèle Rotman, vice-présidente chargée de la Culture, consacré à Jacques Lazarus, haute figure de la Résistance, fondateur du journal « Information Juive », qui nous a quittés le 8 janvier 2004, à l'âge de 97 ans.

En présence d'un parterre dense composé de familles et d'amis, ainsi que des Grands Rabbins Alain Goldmann, Gilles Bernheim et Alexis Blum, cette journée fut ouverte par Didier Nebot président de Morial, Michèle Rotman modératrice, et Ariel Danan, directeur adjoint de la Bibliothèque de l'Alliance, qui soulignèrent combien l'homme suscite admiration et reconnaissance pour son passé de combattant et son action au service de nombreuses organisations juives en Algérie, au CJM et à « Information Juive », qu'il dirigea durant 50 ans, jusqu'au 30 décembre 1998.

PAR CLAUDE BOCHURBERG

Jacques Lazarus était né le 2 septembre 1916 en Suisse. Ses parents, d'origine alsacienne, habitaient à Colmar avant de s'installer à Luxeuil-Bains. Après ses études à l'ORT de Strasbourg, Jacques Lazarus s'engagea dans l'Armée, et fut affecté en octobre 1935 au 152^{ème} Régiment d'Infanterie à Colmar, qui se replia après la défaite à Montluçon, où Jacques Lazarus séjourna jusqu'en août 1941, date à partir de laquelle, il fut exclu de l'Armée en vertu du « Statut des Juifs ». Meurtri par cette mesure infâme, Jacques Lazarus rejoignit sa sœur à Saint-Etienne, puis trouva à s'employer à Lyon jusqu'en mai 1943. Là commença son engagement dans la résistance active, à la faveur de sa rencontre avec Ernest Lambert qui le recruta dans l'Armée Juive (AJ), où on lui confia la mission de former de jeunes Juifs au combat. En octobre 1943, l'AJ décida de créer un maquis juif dans le Tarn placé sous sa responsabilité. En juin 1944, il reçut pour mission d'entrer en contact avec des responsables de l'IS afin de constituer une Unité Juive au sein des Armées Alliées, mais il tomba dans un piège tendu par la Gestapo, et avec son ami le Rabbin Kapel se retrouva à Fresnes, puis à Drancy, d'où il fut déporté le 17 août 1944 sur ordre de Brunner par le dernier wagon, celui des « otages ». Par miracle, lui et ses compagnons réussirent à s'évader, et après un certain nombre de péripéties Jacques Lazarus regagna Paris qui venait d'être libéré. Ensuite dès



1946, il se dévoua de toutes ses forces au service de l'ORT et du Judaïsme algérien, puis en 1948 fonda « Information Juive », tout en se montrant très actif dans de nombreuses institutions juives tant en Algérie qu'en métropole qu'il retrouva en 1962. Lors de cette journée, tous les aspects de la vie inouïe de cet homme hors du commun furent rappelés, s'agissant de la période de l'occupation par Jacques Bernard Sadon, auteur du premier mémoire de Maîtrise (édité plus tard) consacré à Jacques Lazarus, ainsi que par Cathy Hazan, historienne, et Frida Wattenberg, résistante de l'AJ.

La période algérienne, elle, fut restituée par Daniel Bacry président de l'Association des Amis d'Adolphe Crémieux, David Fuchs SG du CBL, Claude Elbaz physicien, président des étudiants juifs d'Algérie 1958-1961, Gérard Lévy, mathématicien président des étudiants Juifs d'Algérie 1961-1962, puis par Jacques Bernard Sadon et Didier Nebot qui firent état de la lettre du FLN adressée à Jacques Laza-

rus suivie de sa réponse. Guy Konopnicki écrivain et journaliste évoqua avec humour, ce que fut sa coopération à « Information Juive », et enfin la dernière partie de cette journée aborda le thème des témoignages et des souvenirs avec la participation de Jean-Luc Allouche, écrivain et journaliste, Claude Bochurberg, et Nora Lazarus, sa fille, dont l'hommage empreint d'amour bouleversa l'assistance. Le Professeur André Kaspi devait clore cette journée en rappelant combien fut féconde la trajectoire de ce Français juif, qui porté par les flots de l'histoire passa du statut de « d'Israélite » à celui de Juif Français. Ce colloque restera dans les mémoires et les cœurs comme un hommage légitime rendu à un « mensch », emblématique de l'honneur Juif, qui jusqu'à son dernier souffle n'eut de cesse de témoigner, en servant la vérité, et en cultivant le souvenir de ses compagnons tombés au combat, sous la bannière du drapeau frappé de la « Magen David. » ●



Le FARBAND, Union des Sociétés Juives de France, a commémoré la Shoah pour la 69^e année au cimetière de Bagneux le 28 septembre 2014.

CÉRÉMONIE EN MÉMOIRE DES DÉPORTÉS À LA VICTOIRE

Un appel à la responsabilité face à la haine ambiante...

Le dimanche 21 septembre en la Grande Synagogue de la Victoire, s'est déroulée la traditionnelle Cérémonie en Mémoire des Déportés et des Victimes de la Shoah, retransmise par France 2.

Avant l'entrée du cortège et du retentissement des différents chants yiddish et hébraïques, un film émouvant consacré au parcours du Dr Elie Buzyn, rescapé des camps, ancien de l'OSE, a été projeté devant nombre de personnalités civiles, religieuses, militaires, parmi lesquelles : Constance Rivière représentant le Président de la République, Christiane Taubira, Garde des Sceaux, George Pau-Langevin, Ministre d'Outre-Mer, Harlem Désir secrétaire d'Etat aux AE, Yossi Gal Ambassadeur d'Israël, Catherine Vieu-Charrier au nom du Maire de Paris, Bernard Boucault Préfet de Police, Jean Daubigny Préfet IdF, les Grand Rabbins Alain Goldmann, Gilles Bernheim, Monseigneur Di Falco, Serge et Beate Klarsfeld. Puis, 6 bougies furent allumées par 6 survivants d'Auschwitz et leurs descendants, avant que n'intervienne la chorale du Talmud-Torah. A la suite de ce temps fort, Joël Mergui souligna que « Les crapules antisémites et les djihadistes d'aujourd'hui ont en commun avec les nazis d'hier le goût du sang des innocents... » Avant d'en appeler à la responsabilité de chacun, et d'ajouter : « Attaquer les Juifs, c'est attaquer l'Europe dans sa dimension plurielle et remettre en cause la part juive de son identité... Demain la barbarie djiha-

« Cette cérémonie a été marquée par une fidélité à la mémoire des martyrs, et un appel à la responsabilité de chacun face à la résurgence de l'antisémitisme. »



De droite à gauche: Felix Loeb, André Chomand son petit-fils et son fils.

diste fera combien de victimes si les moyens ne sont pas mis en œuvre pour la stopper ? Qui pourra dire qu'il ne savait pas ? » Et de conclure par la nécessité d'assumer son identité juive « en préservant notre liberté religieuse avec l'appui de la volonté de la France, afin de tout mettre en œuvre pour conserver une communauté juive vivante et active... » Ensuite, Gabriel Benichou, né en 1926, originaire de Tlemcen, livra son témoignage de déporté à Auschwitz en juillet 1943, puis dans un camp affecté au Ghetto de Varsovie, et son transfert dans d'autres camps encore, après les « Marches de la Mort ». Selon la coutume, Félix Loeb, président d'honneur, procéda à l'ouverture de l'Arche Sainte, et à la remise de la Torah à André Chomand, son fils, et son petit-fils. Après ce geste symbolique, le Grand Rabbine de France Haim Korsia, souligna combien « ce rapport des Juifs à la mémoire et aux morts était tout à la fois l'expression d'une peine inexorable et d'un amour de la vie », puis ajouta « qu'Auschwitz devait nous rendre sensibles, si la loi juive et notre appartenance à la République n'y suffi-

saient pas à la souffrance des autres », avant de dénoncer les persécutions subies par les Chrétiens d'Orient, et appeler au renforcement « de l'enseignement de la Shoah aux enfants des écoles de la République », et condamner l'antisémitisme, drapé des oripeaux de l'antisionisme, contre lequel c'est : « la société toute entière qui devait se mobiliser et se lever comme un seul homme... » En faisant montre « d'une réaction plus prompte des nations de l'Europe, de la France, de notre monde attaqué en ses racines, que celle qui prévalut lors de la Shoah, afin que nous n'arrivions pas trop tard... » Puis, après « El Male Rahamim » par Adolphe Attia, et le « Kaddish », dirigé par le Grand Rabbine Olivier Kaufmann, entouré des anciens d'Auschwitz, suivi du « Shofar », le Grand Rabbine de Paris, Michel Gugenheim, effectua la prière pour les déportés accompagnée d'une parole dénonçant la haine ambiante, puis Moché Sebag, Rabbine de la Victoire, fit les prières pour la République Française et l'Etat d'Israël. ●

PAR CLAUDE BOCHURBERG

Le 14 juillet et le 8 octobre Serge Klarsfeld était à La Haye au greffe de la Cour Internationale de Justice. En 1982, il s'était rendu compte que les archives du Procès de Nuremberg avaient été confiées par les Nations-Unies à la CIJ. A la recherche du télex d'Izieu introuvable à Paris, il avait obtenu de la CIJ une copie authentifiée en 1946 de ce document avant de retrouver l'original dans la cave du CDJC. En 2001 Serge Klarsfeld s'était rendu à La Haye où il avait pu photocopier nombre de documents allemands concernant la Shoah en France et où il s'était intéressé à l'état de ces précieuses archives et à leur avenir. En 2014 le Mémorial de Washington, en la personne de Radu Ionanid, spécialiste des archives, a proposé à Serge Klarsfeld de venir à La Haye avec lui pour étudier comment récupérer l'ensemble de ces archives de Nuremberg dont une partie était encore inconnu. Une négociation complexe s'est engagée qui risque d'aboutir à ce que toutes ces archives papier, filmées, photos et audio se retrouvent à Washington et au Mémorial de la Shoah. A suivre ...

Georges Loinger bien entouré pour son anniversaire

Le héros de la résistance a célébré son cent-quatrième anniversaire le 29 août dernier à Paris aux côtés de sa famille et de ses plus proches amis.

C'est entouré de sa famille, ses amis, des responsables de l'OSE ainsi que de Serge et Beate Klarsfeld que le vaillant Georges Loinger a célébré son cent-quatrième anniversaire dans un restaurant, le 29 août dernier. Georges Loinger à qui la ville de Strasbourg, sa ville de naissance, rendra hommage à l'automne en lui remettant la médaille de la ville, ont annoncé ce jour-là Jean-François Guthmann, Patricia Sitruk et Katy Hazan, respectivement président, directeur général et historienne de l'OSE.



Serge et Beate Klarsfeld entouraient chaleureusement Georges Loinger (centre).

Figure de premier plan de l'histoire alsacienne et de la France tout court, Georges Loinger est l'un des derniers témoins du sauvetage des enfants juifs pendant la guerre. Commandeur de la Légion

d'Honneur à titre militaire, il a reçu la Médaille de la Résistance, la Croix de guerre avec palmes et la Médaille d'or du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Georges Loinger a relaté sa vie trépidante dans son livre « L'odyssée d'un résistant ». Né en 1910 dans une famille juive de Strasbourg, il effectue des études d'ingénieur et alors qu'il effectue son service militaire à Strasbourg en 1930, il est remarqué par l'armée pour ses aptitudes sportives. Il est formé au commandement au sein de l'Ecole militaire de Joinville et devient instructeur sportif du régiment puis professeur d'éducation physique au lycée juif Maïmonide à Boulogne-Billancourt. Quand la guerre éclate, Loinger est fait prisonnier de guerre avec son régiment et interné au Stalag 7A en Allemagne, dont il s'évade pour regagner la France. A la fin de l'année 1942, il est choisi pour organiser une filière afin de sauver les enfants les plus menacés. Il assure ainsi avec succès le passage de plusieurs milliers d'enfants juifs en Suisse. ● Y.S.



Paul Schaffer n'a jamais oublié la gare de Pontet Saint-Simon

Paul Schaffer, président d'honneur du CFYV, auteur du « Soleil voilé » aux éditions de l'Écrivain, né en 1924 à Vienne, était âgé de 14 ans lorsqu'il dut fuir l'Autriche après la « Nuit de Cristal » avec ses parents et sa sœur, pour gagner la Belgique, puis la France en 1940, où la famille se réfugia dans la Haute-Garonne à Revel. En 1941, les Schaffer se retrouvèrent au camp d'Agde, mais après bien des péripéties, les autorités françaises leur permirent de retourner à Revel, où ils demeurèrent assignés à résidence jusqu'au 26 août 1942, où eut lieu la grande rafle opérée en zone dite libre. La famille fut expédiée au camp de Noé, où le père souffrant fut à jamais séparé des siens. Le 2 septembre, la mère, Paul et sa sœur, furent internés à Drancy, et 2 jours plus tard, ils étaient déportés à Auschwitz, par le convoi 28. Seul Paul Schaffer échappa à l'extermination. En souvenir de cette tragédie, Paul témoigne sans relâche, en particulier auprès des élèves. Le 12 octobre dernier une pla-



Paul Schaffer avec ses parents et sa sœur en 1942 à Revel.

que a été apposée à la gare de Pontet Saint-Simon, en mémoire des 18 jeunes, qui en septembre 1942 furent convoyés à Drancy avant Auschwitz. A cette occasion, les organisateurs lui ont demandé de prendre la parole. Mais obligé de décliner leur invitation pour raisons de santé, il a tenu à adresser un message qui a été lu par le maire : « Rien n'est tombé dans l'oubli durant cette période, ni le bien, ni le mal. Ces années se sont gravées dans ma chair et mon esprit... 72 ans sont passés depuis cette marche vers cette gare... Nos sacrifices n'ont servi à rien, nos souffrances n'ont pas servi de bouclier à d'autres crimes atroces. Je regrette de ne pouvoir être présent à cette cérémonie étant le dernier et seul survivant de ce petit groupe qui est passé par cette gare, il y a tant d'années. Il faut tout faire pour que l'on n'oublie pas nos martyrs et que chacun puisse contribuer à un monde meilleur. » ●

PAR CLAUDE BOCHURBERG

Boris Cyrulnik invite d'honneur au Mémorial de la Shoah

Le dimanche 28 septembre, au Mémorial de la Shoah, s'est tenue la cérémonie de « Hazkara », dédiée aux victimes sans sépulture de la Shoah, avec pour invité d'honneur, Boris Cyrulnik, orphelin de la Shoah, né en 1937 à Bordeaux, neuro-psychiatre, initiateur du concept de « résilience », et écrivain notoire à succès.

En ouverture, en présence d'une assistance comble, Eric de Rothschild président du Mémorial, après quelques mots de bienvenue, rappela combien l'œuvre de Boris Cyrulnik, était originale, tout en rendant hommage aux orateurs des années précédentes, dont les allocutions feront l'objet d'une publication. « Je vous dis merci. Mes parents ne sont pas disparus. Ils sont ici. Leurs noms sont gravés sur ce mur » déclara d'emblée Boris Cyrulnik, avant d'évoquer son arrestation le 10 janvier 1944 « où pour la première fois il entendit le



Boris Cyrulnik au Mémorial de la Shoah avec à sa gauche Eric de Rothschild.

mot Juif », et où il prit conscience « qu'il allait mourir à cause d'un mot qui ne signifiait rien ». Et ajouta-t-il : « On mourrait à cause d'un mot, mais si on se taisait, on pouvait vivre...Et, le fait de ne pas être entier engendre ainsi des troubles de la relation... » Puis il développa les notions de « silence », et de « déni », inhérentes au fait de devoir taire son identité face à la mort annoncée. Peu à peu dans la

famille, le mot Juif commença à réapparaître, et pour Boris ce fut le temps de se dévoiler : « Il fallait que je dise que j'étais juif en mémoire de mes parents. J'aurais eu trop honte de les trahir... » Grâce aux maisons de l'ACCE, l'orateur confia qu'il avait découvert le monde juif « où l'on ne pouvait qu'aimer les êtres avec lesquels on avait en commun de partager le même destin juif... » Enfin, après avoir fait référence à l'écrivain Georges Perec, (dont le père, comme celui de Boris Cyrulnik fut engagé volontaire), et à Louis Malle pour son film « Au revoir les enfants », le psychiatre-écrivain parla du rôle de l'écriture pour se reconstruire, et enfin condamna les langages de la haine, proférés par les Maurras, Genet, Céline et Dieudonné, en prolongeant son propos par un appel à refuser la pensée totalitaire, le slogan, et la pensée paresseuse, qui forment le terreau de la barbarie. A sa suite, le Rabbin Mévorah Zerbib conduisit avec une grande ferveur les prières du « El Male Rahamim et du Kaddish. » ●

C.B.

Michèle Merowka, présidente de l'Association pour la Mémoire des Juifs des Alpes-Maritimes (AMEJDAM), a remplacé au pied levé Serge Klarsfeld le 6 novembre au Palais Sarde à Nice pour parler de la persécution des Juifs dans le département. Notre président venait de subir l'extraction d'une molaire. Le Préfet des Alpes-Maritimes, M. Adolphe Colrat, a ouvert cette journée d'études et a déclaré : « un seul regret : celui de n'avoir pas aujourd'hui serré la main et dire merci à Serge Klarsfeld. Un monument, impressionnant et familial. Un Grand officier de la Légion d'Honneur. Ces sept mots doivent être pris au pied de la lettre ». Notre président n'a pu non plus ce jour-là ouvrir le colloque consacré aux Justes à l'Académie de Médecine par l'Association des Médecins Israélites de France (AMIF).

LES FFDJF À L'ÉLYSÉE LE 20 JUILLET 2014



Vous vous souvenez probablement du cas de Joseph Nadanowska, enfant de l'Assistance Publique, « abandonné » par sa mère célibataire en juin 1942. Joseph n'a jamais pensé que sa mère pouvait avoir été juive, arrêtée et déportée. Il a voulu savoir ce qu'il y avait dans son dossier ; mais l'Assistance Publique ne le lui a pas ouvert et, à chaque demande, lui a confirmé qu'il avait été abandonné. Il est mort il y a quelques années sans savoir la vérité, meurtri d'avoir été abandonné dans sa petite enfance, sans avoir été pupille de la Nation, en ayant fait 28 mois de service armé en Algérie et sans avoir bénéficié de la rente des orphelins. Sa veuve a appris par mes soins que la mère de Joseph avait été déportée en juillet 1942 après avoir été arrêtée pour n'avoir pas porté l'étoile jaune. J'ai obtenu de la CIVS une réparation en sa faveur et de Martin Hirsch, président de l'Assistance Publique, j'ai obtenu la promesse qu'une plaque rappelant ce triste destin soit apposée en 2015 à Paris.

Les FFDJF font partie du Conseil d'Orientation du Mémorial de la prison de Montluc et Jean Levy nous y représente. Serge Klarsfeld fera désormais partie du Comité Scientifique de ce Mémorial afin que notre projet de reconstruire à l'identique la « Baraque aux Juifs » où tant de Juifs furent internés avant d'être mis à mort, abattus dans la région lyonnaise (surtout Bron et Saint Genis Laval) ou gazés à Birkenau.

Notre ami Jean Lévy a co-organisé pour les FFDJF, comme chaque année, avec le Conseil général du Rhône, la visite pour les collégiens du Rhône du site d'Auschwitz-Birkenau, les 10 et 11 décembre 2014.

Le jour de Roch Hachana, le 24 septembre, Serge Klarsfeld et sa sœur Georgette ont quitté tôt le matin Bucarest où est né Serge et où ils étaient arrivés la veille. Ils sont allés en voiture au port de Braïla sur le Danube, où est né en 1905 leur père, Arno, à l'emplacement de la demeure familiale et s'y sont recueillis. De Braïla, ils sont passés en Moldavie et le même jour, dans la ville de Cahül, où est née en 1904 leur mère Raïssa, ils se sont recueillis devant l'emplacement de la demeure familiale, où ils ont eux-mêmes vécus entre septembre 1935 et fin 1936. De Cahül ils sont allés à Tiraspol en Transnistrie, territoire pratiquement annexé par la Russie. Puis des chars russes ils sont passés aux chars ukrainiens et à Odessa, où leur mère a commencé ses études universitaires avant de les poursuivre à Paris.

Samedi 18 octobre a été inaugurée au collège Colbert à Cholet une plaque commémorative en hommage à deux élèves juifs qui en furent déportés et dont nous avons publié la photo dans « Le Mémorial des Enfants » Pierre BAUM et Francis PICARD.



Pierre **BAUM**

23 novembre 1926 - 11 octobre 1942



Francis **PICARD**

12 août 1932 - 15 février 1944

INAUGURATION PLAQUE COMMÉMORATIVE PIERRE ET FRANCIS

ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE COLBERT,
DÉPORTÉS À AUSCHWITZ

Alex Halaunbrenner ou la trajectoire d'un militant hors pair

Alex Halaunbrenner, appartient à une famille cruellement touchée durant la Shoah, dont le combat contre l'oubli a débuté en 1971, lorsqu'il fut contacté par les Klarsfeld, pour confondre le SS Barbie, en vue de son extradition de la Bolivie vers la France.

RÉCIT

« Après Michel Polinowski, Alex demeure le fier porte-drapeau des FFDJF, « le mensch » emblématique des orphelins de la Shoah, le militant inlassable de la Mémoire aux côtés des Klarsfeld »



Alex Halaunbrenner, porte-drapeau des FFDJF.

PAR CLAUDE BOCHURBERG

Hélène Waysbord, responsable de la Maison d'Izieu, ce haut lieu de la tragédie des enfants juifs, revient sur la trajectoire emblématique d'Alex « passé du statut de victime à celui d'homme de mémoire, et devenu le topographe minutieux d'un monde disparu », à travers un ouvrage, où s'entremêlent les valeurs de fidélité, d'abnégation, et de justice, avec la nécessité de se nourrir d'imaginaire pour apprivoiser le chagrin. En ce sens, cet ouvrage* ne relève pas d'une biographie, mais plutôt d'un échange, sur fond de tragédie indicible, où se (re)-construit un profil touchant, dont l'auteur dévoile les couleurs subtiles. Alex - pour ce qu'il eut à subir, et la lutte qu'il mène pour que nul n'oublie - peut revendiquer de quoi nourrir nos réflexions, sous le signe en effet d'une authentique fraternité. L'homme a vu le jour le 28 octobre 1931 à Paris.

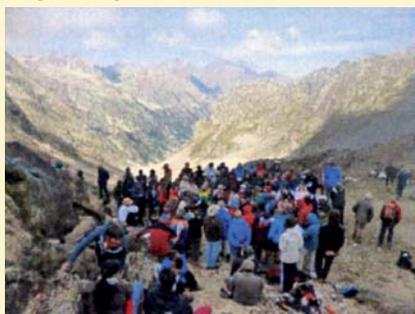
Ses parents originaires de Pologne gagnèrent la France dans les années 30 et s'établirent rue des Rosiers, où le père exerça le métier de boulanger-pâtisier. La famille était forte de 5 enfants, 2 garçons et 3 filles. Alex fit sa petite scolarité à

l'Ecole des Hospitalière-Saint-Gervais, qui paya un lourd tribut en élèves assassinés durant la Shoah. La survenue de la guerre marqua le tournant tragique de la famille, qui jusque là avait vécu heureuse au cœur du « Pletzl ». En octobre 1942, la mère et les enfants franchirent la ligne de démarcation à Angoulême, puis arrivèrent à Montrou, où les attendait le père. Mais la joie des retrouvailles fut de courte durée. Ils furent arrêtés et conduits au camp de Nexon, puis à celui de Rivesaltes, et ensuite au camp de Gurs, où après 9 mois, le père, employé dans une usine de soie, devait réussir à placer les siens en résidence surveillée. Le 24 octobre 1943, la Gestapo de Lyon, Barbie en tête, qui recherchait le cousin Joseph, membre des FTP, évadé du fourgon cellulaire avec Raymond Aubrac, arrêta le père et Léon le frère. Un mois après, le père était fusillé, et le frère interné à Montluc, puis à Drancy, était déporté sans retour à Auschwitz. Alex âgé de 11 ans et demi, dut alors reconnaître son père criblé de balles à la morgue. Quant aux 2 petites sœurs Mina et Claudine hébergées dans la Maison d'Izieu, elles furent raflées par Barbie le 6 avril 1944 en même temps que les 44 petits pensionnaires, et prirent le chemin d'Auschwitz. En 1945, il ne

subsistait que la mère Ita Rosa, la petite Monique âgée de 4 ans et demi, et Alex âgé de 14 ans. En 1971, les Klarsfeld entrèrent en relation avec la famille pour ouvrir le dossier Barbie, réfugié en Bolivie. En 1983, il était extradé vers la France. Le 11 mai 1987 s'ouvrait son procès, suivi des dépositions de la mère, de Monique et d'Alex. Le SS fut condamné à la perpétuité. Ita Rosa, « la mère courage », s'éteignait quelques semaines après le verdict. Tel est en raccourci le destin de cette famille qui nous étroit le cœur, pour laquelle Hélène Waysbord a pris le parti d'en retracer le parcours, en se gardant bien de mettre en relief la scénographie tragique, afin de ne pas ajouter de la douleur à la douleur. Fort d'une démarche empathique, ce récit qui privilégie « l'échange » sur fond de fidélité à la Mémoire et à l'Histoire, et tout ce qui rassemble l'auteur et Alex dans leur quête imaginaire pour fuir l'enfermement mortifère, fait montre d'une perméabilité de cœur à cœur pleinement réussie. Comme le déclare l'auteur : « J'ai passé quelques mois aux côtés d'Alex...Eveils, sommeils, il finit par tout envahir, c'est ainsi que le roman s'écrit. Sa vie. » ●

« Alex ou le porte-drapeau », publié chez Christian Bourgois éditeur.

Dimanche 6 septembre a eu lieu la traditionnelle « Marche de la Mémoire » organisée par Yad Vashem. Plusieurs membres de l'AMEJDAM ont participé à cette journée en partant des deux côtés de la frontière transalpine. Cette année, le rendez-vous était fixé à 12h au col de Cerise. Montée très difficile pour la cinquantaine de marcheurs partis du refuge du Boréon, un peu moins pour la centaine partie des Termes de Valdieri, en Italie : le dénivelé est plus important de notre côté.



La jonction entre marcheurs Français et Italiens a lieu au sommet du col. Les photos d'enfants déportés posées sur les rochers rappellent que c'est en leur mémoire que cette ascension est organisée. Leurs noms sont lus par les participants pour qu'ils ne disparaissent pas définitivement dans « la nuit et le brouillard ». La lecture de témoignages complète cette cérémonie et pour la clore une jeune violoniste a joué la Hatikwa.

COMMÉMORATION
DE L'EXODE DES JUIFS DE
SAINT-MARTIN VÉSUBIE

Une somme forfaitaire de 2 500 Euros distribuée par la Claims Conférence ; à qui ?

Vous avez suivi dans nos bulletins les entretiens que Beate et moi avons eus avec le Ministère des Finances à Bonn pour leur expliquer la situation des orphelins de la déportation juive en France et vous avez pris connaissance des progrès enregistrés qui ont permis d'élargir sensiblement le nombre des bénéficiaires de rentes de la Claims.

La Claims Conférence, qui négocie excellemment avec les autorités financières allemandes, à obtenu qu'un forfait d'un montant de 2 500 Euros pour les traumatismes subis soit distribué par ses soins à deux catégories de bénéficiaires :

- 1) à tous ceux qui bénéficient d'une rente au titre du fonds article 2 réservé aux Juifs persécutés à l'ouest à condition qu'ils soient nés après le 1^{er} Janvier 1928
- 2) à tous ceux qui ne bénéficient pas de cette rente, parce qu'elle qui ne leur a été refusée pour la seule raison que leurs ressources étaient supérieures au seuil retenu, et qui sont nés après le 1^{er} Janvier 1928.

Le processus engagé est simple : la Claims dispose des listings de la catégorie 1 et de la catégorie 2. Au fur et à mesure elle contactera les bénéficiaires à partir du début de l'année 2015 ; mais ce sera certainement assez long. Il vous faudra prendre patience.

Nous sommes sur le point de faire photographier et numériser tous nos panneaux d'exposition « Les 11 400 enfants juifs déportés de France » qui sont présentés en permanence au Mémorial du camp des Milles ou qui sont stockés dans ses réserves. Il y a plus de 300 panneaux. Ainsi tous ceux qui s'adresseront à nous - les établissements scolaires en particulier - et qui voudront exposer le sort des enfants juifs dans telle ou tel lieu, ville ou région, recevront un DVD avec les panneaux demandés et pourront construire leur exposition. Nous réfléchissons également à la possibilité de mettre au point notre exposition en exposition virtuelle pour qu'on la visite sur Internet.

PUBLICATION

Des bulletins comme autant de vitrines de la mémoire active

Le 124^e bulletin de liaison des FFDJF, composé par Serge Klarsfeld vient de paraître. On trouve dans ce numéro, étayé de nombreuses photos signées de Georges Wojakovski et de Marylou Tremil, l'allocution prononcée par Serge Klarsfeld le 16 juillet à l'emplacement du Vel d'Hiv, ainsi qu'un entretien d'Arno Klarsfeld, et un article de Claude Lanzmann. On trouve également tout ce qui concerne les commémorations, le rappel de la date anniversaire des enfants déportés avec leurs visages, des portraits de Militants, ainsi qu'un reportage consacré à la cérémonie du 20 juillet à l'Élysée, au cours de laquelle le Président de la République a remis les insignes de Grand Officier, et de Commandeur de la Légion d'Honneur à Serge et Beate,

avec des photos d'Erez Lichtfeld. Ces bulletins, véritables vitrines de la mémoire active, font l'objet de publications, (Tome I de la « Chronique des Fils et Filles 1979-2004 » et Tome II de la Chronique 2004-2010). Ils disent tout de la lutte menée et des ravages du temps aussi, hélas ! Comme le déclare le président des FFDJF : « Nous avons terminé notre série de lectures des noms des déportés de tous les convois. Elle s'est étalée entre le 27 mars 2012 et le 17 août 2014 et a concerné 78 convois. Ce que nous avons accompli pour le 60^e et le 70^{ième} anniversaire, le referons-nous pour le 80^e anniversaire ? Je préfère vous donner rendez-vous pour le 27 mars 2022 que de renoncer à défendre notre mémoire. Si nous ne



Serge et Beate Klarsfeld à l'Élysée le 20 juillet dernier figurant sur la dernière page du bulletin. DR.

sommes plus là, d'autres seront volontaires pour assurer ce relais de la mémoire qui ne s'est jamais interrompu depuis Abraham. » ● C.B.